SOLUTION FREINS À TAMBOURS À PARTIR DE 79,95$ MONSIEUR Muffler

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
MONTRÉAL 350e

FABREVILLE AUTO vous offre plus et mieux mazda 4010, BOUL. DAGENAIS FABREVILLE 622-3434

Aujourd'hui: nuageux et partiellement ensoleille. Minimum – 7° Maximum 0
Demain: ensoleille, se couvrant par la suite. DÉTAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, LUNDI 17 FÉVRIER 1992 108e ANNÉE Nº 116 54 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine : 1.00 50¢ Taxes en sus

# Un violent incendie a fait craindre pour la basilique Notre-Dame

MARTIN PELCHAT

La moitié de l'effectif du Service de prévention des incendies de la métropole a été mobilisée hier matin pour combattre dans le Vieux-Montréal un sinistre d'une rare ampleur, qui menaçait même la basilique Notre-Dame.

L'incendie a détruit cinq immeubles, dont des édifices centenaires de la rue Saint-Sulpice abritant des commerces et quelques logements. Les dommages sont évalués à «un million de dollars facilement», a dit le directeur du Service, M. Roméo Noël.

«Il y a à peu près 50 p. cent des effectifs (près de 200 pompiers) de la Ville sur les lieux, disait M. Noël cinq heures après le début de l'incendie. Il est très rare qu'un incendie de cette ampleur se produise.»

La cause du sinistre est encore indéterminée, mais un officier du service a indiqué que depuis quelques mois, les pompiers avaient été appelés trois ou quatre fois dans un des immeubles incendiés.

L'alerte a été donnée à 3h31, hier. Il semble, selon le directeur Noël, que le foyer de l'incendie se trouvait au quatrième étage du 451, Saint-Sulpice.

«Ce qu'on sait, c'est qu'il y avait des gicleurs en arrière et ces gicleurs ne fonctionnaient

VOIR INCENDIE EN A 2

■ Les gicleurs extérieurs de la basilique n'ont pas fonctionné. *Page A 3*

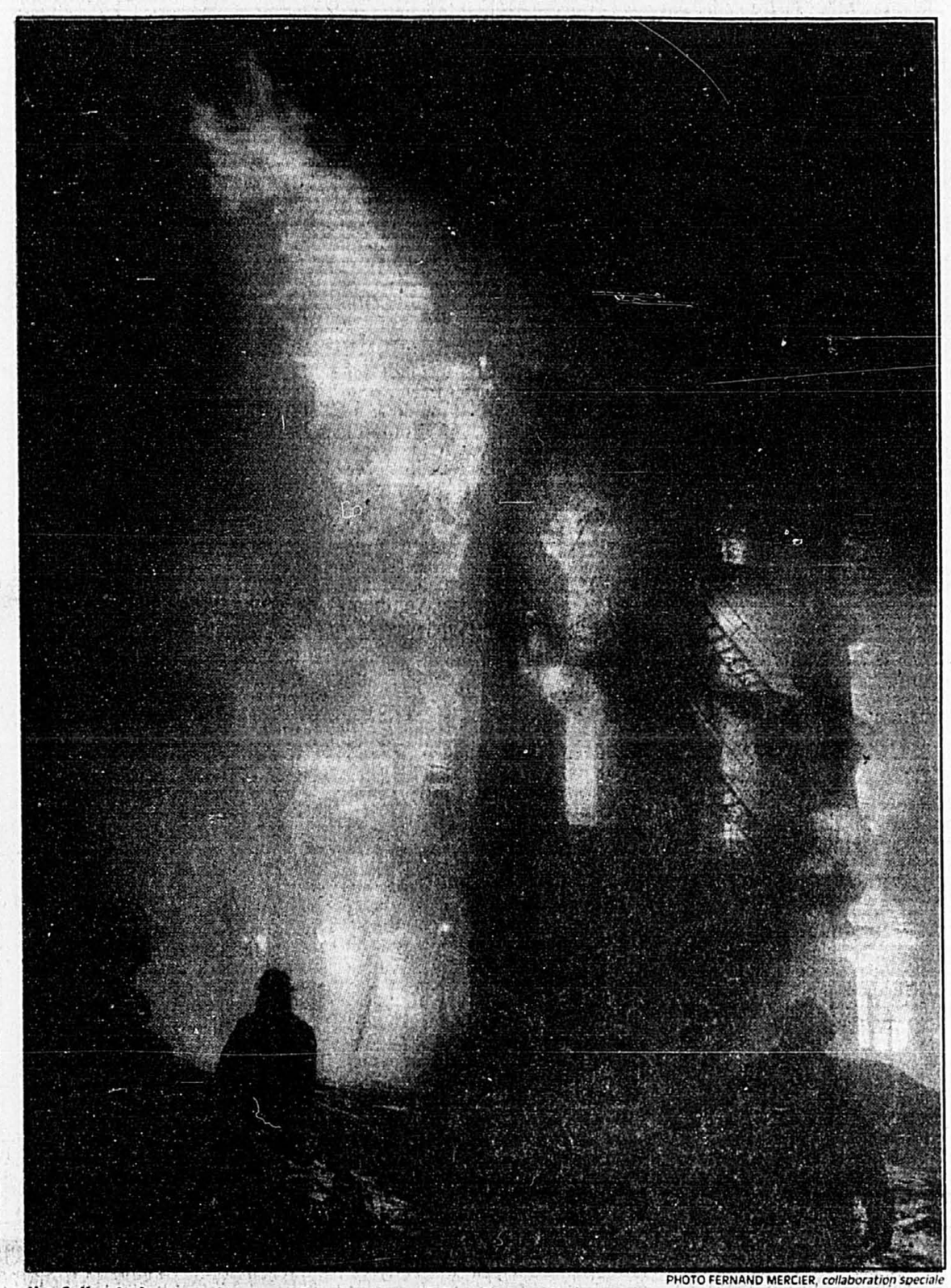


PHOTO FERNAND MERCIER, *collaboration speciale*

Il a fallu six heures aux pompiers pour maîtriser l'incendie.

# La conférence de Vancouver laisse le Québec sur son appétit

GILLES PAQUIN
*envoyé spécial*
La Presse *À VANCOUVER*

LES CONFÉRENCES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Les participants québécois à la conférence de Vancouver ont échoué, hier, dans leurs démarches en vue d'obtenir un nouveau partage des compétences clair entre Ottawa et Québec.

Cette question, qui est au coeur des revendications du Québec, a été soulevée à plusieurs reprises lors des débats en atelier, mais les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur une liste précise.

Comme à la conférence de Halifax, en janvier, l'assemblée s'en est tenue à la reconnaissance de la société distincte. Elle a précisé que ce statut devait toutefois s'accompagner de pouvoirs particuliers.

«Pour satisfaire aux exigences du Québec, il faut concrétiser la notion de société distincte. Celle-ci ne doit pas demeurer un concept vide, ni être purement symbolique, mais plutôt s'assortir de responsabilités importantes et tangibles», écrivent les trois coprésidents dans leur rapport.

«Le lien entre la société distincte et le partage des pouvoirs n'est pas encore fait. C'est totalement insatisfaisant, on a raté une chance», a commenté Christian Dufour, un professeur de sciences politiques de l'Université Laval.

Cet avis n'est cependant pas

VOIR VANCOUVER EN A 2

■ La mini-conference autochtone se tiendra a la mi-mars. *Page B 1*

## *Le «lapsus» de Maureen Forrester*



LYSIANE GAGNON
*envoyée spéciale*
La Presse
*À VANCOUVER*

Lorsque vint la clôture de la cinquième conférence constitutionnelle censée engendrer «le renouvellement du Canada» et que Maureen Forrester, toute de rouge vêtue, monta sur le podium pour entonner l'hymne national, tout le monde se leva, mais personne, parmi les francophones qui avaient consacré les cinq dernières semaines à ce difficile exercice de persuasion, ne se joignit au choeur... et pour cause: Mme Forrester ne chanta que la version anglaise du *O Canada*.

Mme Forrester, qui est bilingue, devait ensuite avouer qu'elle avait projeté d'alterner entre les deux langues d'une strophe à l'autre, mais qu'une fois au microphone, elle avait oublié de le faire.

Sur quoi un participant québécois, psychiatre de profession, interjeta: «Voilà un lapsus révélateur!»

L'incident, avec tout ce qu'il charriait comme symbolisme, aura laissé un arrière-goût amer de cette ronde de conférences, où la plupart des participants du Canada anglais s'étaient au contraire évertués à convaincre les Québécois qu'ils avaient leur place au Canada.

Ces derniers, préoccupés par les questions de fond — notamment la division des pouvoirs —, n'ont pas semblé attacher trop d'importance au lapsus de Mme Forrester, mais l'incident a ulcéré les francophones des autres provinces qui se jugeaient déjà lésés par la tournure des débats.

Le rapport soumis à la conférence de Vancouver passait sous silence l'un des rares consensus

VOIR «LAPSUS» EN A 2

## Premier revers du Canada au hockey

Tandis que la France célébrait la première promotion de son histoire en quarts de finale d'un tournoi olympique de hockey, le Canada encaissait un premier revers, 5 à 4, contre les hockeyeurs de l'Equipe unifiée. Et n'eût été de Sean Burke... En patinage artistique, cette fois en danse originale, les Duchesnay ont encore cédé au couple Klimova-Ponomarenko maintenant donné favori pour enlever l'or aujourd'hui. À Tignes, le «Québec Air Force» a réussi un doublé en ski acrobatique, discipline en démonstration, Philippe LaRoche devançant Nicolas Fontaine. Sports, pages 1 à 13

# Percée de l'assurance juridique au Québec?

YVES BOISVERT

JUSTICE

*Qui en a les moyens?*

**3.** ■ Il n'y a pas mille façons de faciliter l'accès de la classe moyenne à la justice. Ou bien on injecte de l'argent dans le système actuel pour financer plus de procès, avec à la clé la menace d'une explosion des coûts. Ou bien on règle les litiges en dehors de l'appareil judiciaire, avec les risques que cela comporte.

Du côté de la «justice traditionnelle», on voit se profiler une solution qui serait un mélange d'aide juridique, pour les pauvres et la classe moyenne inférieure, et d'assurance juridique privée pour le reste de la classe moyenne.

Il semble acquis que le ministre Gil Rémillard profitera du Sommet de la justice, qui débute ce midi, pour annoncer une bonification significative du régime d'aide juridique.

Quant à l'assurance juridique, très répandue aux États-Unis (la plus importante société assure 46 millions de personnes), elle commence à peine à faire des percées au Québec. Et des voix, comme le Rapport Macdonald, recommandent que le gouvernement l'encourage par des déductions fiscales.

Est-ce la panacée?

Il existe déjà quatre programmes d'assurance disponibles au Québec, dont la «couverture» et les coûts varient passablement.

Le plus récent, par exemple, est celui de La Capitale. Pour 34$ par année, le détenteur d'une police habitation de cette compagnie défraie le justiciable pour 80 p. cent jusqu'à concurrence de 3000$ par litige, pour un maximum de 10000$ par année. Elle couvre entre autres les affaires de consommation (poursuite contre un vendeur, ou pour vice caché) et les affaires de dommages corporels et matériels, mais exclut les poursuites criminelles et les affaires matrimoniales. Elle couvre aussi bien celui qui poursuit que celui qui est poursuivi.

La Banque Nationale, Eaton et le Syndicat des Travailleurs canadiens de l'auto (pour leurs membres) offrent aussi leur police, dont la couverture peut être beaucoup plus large.

Si ces deux solutions (aide et assurance juridique) permettront au citoyen d'avoir accès à la justice, on ne sait pas encore combien elles coûteront au contribuable.

D'une part, il est démontré que le pourcentage de personnes admissibles à l'aide juridique, qui utilisent effectivement le régime, ne cesse de croître. Sans parler de la judiciarisation (recours plus fréquents aux tribunaux) de la société, il est un principe économique bien établi qui veut que ce qui est gratuit est surconsommé.

D'autre part, le nombre de personnes admissibles a augmenté du simple fait de la récession. «Quand elles seront informées de leur droit d'utiliser ce service, on peut prévoir une augmentation d'utilisateurs», de dire l'économiste Yves Rabeau, de l'UQAM, qui a étudié la question.

Quant à l'assurance juridique, il faut bien qu'elle entraîne des coûts sociaux elle aussi. Si plus de personnes ont accès au système judiciaire, plus de personnes feront valoir des droits qu'elles laissent tomber aujourd'hui parce que le jeu n'en vaut pas la chandelle (petits recours) ou qu'elles n'ont pas les moyens de se lancer dans une guérilla judiciaire.

On imagine déjà, sur les marches des palais de justice, des légions de nouveaux plaideurs venus réclamer justice! Or, à l'autre bout de l'entonnoir de la justice, c'est-à-dire dans les salles d'audience, on crie déjà à l'aide! La cour est pleine!

VOIR PERCEE EN A 2

■ Me Richard Maroist, le «king» du divorce! *Page A 7*

## Sommaire


Annonces classées
immobilier ... B8 et B9
marchandises ... C9
emplois ... C10
automobiles ... C10 et C11
propositions d'affaires ... C2
Arts et spectacles
informations ... A10 à A12
cine-horaire ... A12
tele-horaire ... A11
television ... A10
Bandes dessinees ... C8
Bridge ... C9
Deces ... C12
Economie ... C1 à C3
Êtes-vous observateur? ... B8
Feuilleton ... B9
Foglia ... A5
Horoscope ... C10
L'auto ... C4 à C7
Le monde ... B6
Loteries ... A5
Mot mystère ... C11
Mots croisés ... C9
Quoi faire ... B10


# Toute sa vie, elle a fait à sa tête



PHOTO P. H. TALBOT, *La Presse*
Simonne Monet-Chartrand

ANNE RICHER *rencontre...*

SIMONNE MONET-CHARTRAND

Par la grande fenêtre de la cuisine, elle jette un oeil aux lilas, aux champs. Tous les arbres que Michel a plantés sont figés dans leur nudité d'hiver, gris, tristes, maigres. C'est que le printemps semble loin et dans le regard de Simonne Monet-Chartrand, il y a un peu de désespérance. Mais de courte durée.

Elle fait le café en bavardant, reprend ses couleurs, son rire, le fil de son histoire. Une histoire de grande amoureuse de Michel omniprésent même en voyage, des enfants source de vie, de fierté, de pérennité. La rivière a quelquefois grondé, débordé, gronde et déborde encore, mais elle coule inlassablement.

Elle habite la dernière maison du village sur la rivière Richelieu, une retraite silencieuse et inspirante où elle écrit toutes ses histoires pour la postérité. Agir, mais transmettre, ses deux passions. «Quelqu'un à qui parler. C'est le fondement de toute mon orientation». La fille unique dans la famille Monet a pris sur le temps et ses désirs d'enfant une douce revanche.

Elle se souvient qu'il y a 50 ans hier, le chanoine Lionel Groulx l'unissait «pour le meilleur et pour le pire» à Michel Chartrand.

Hier, on l'a honorée pour son travail de pacifiste au sein des «Artistes pour la paix».

Animatrice sociale, conférencière, écrivaine, elle a 72 ans. On peut l'imaginer en 1942, étudiante et engagée, jeune épousée, la jupe dansante et fleurie, le chapeau de paille protégeant un regard fervent. Elle «tiendrait son bout» avec Michel, volontaire et entêtée. Plus tard, elle dirait à Micheline, sa première enfant: «Ferme tes yeux et sens les fleurs».

Revenons à Richelieu: «Ici la neige est blanche, le gazon est vert», assure la romanesque Simonne, qui a choisi d'élever ses enfants à la campagne: «Quand t'es pauvre, tu veux donner le meilleur aux enfants et le meilleur, c'est les saisons».

Organisée, travaillante, vaillante comme toutes les mères avant elle, Simonne Chartrand a élevé sept enfants qui sont grands, maintenant. Entre les couches et les nuits blanches, les séances de raccommodage et les leçons, les amours enfantines et les Noëls à préparer, elle a trouvé le temps, elle a eu le goût toute sa vie de s'impliquer. Socialement. À l'école. Dans les groupes de femmes. Dans l'écriture.

La maison témoigne d'une vie familiale passée et présente remplie: dessins des petits-enfants, photos d'hier et d'aujourd'hui, livres et albums, «onze bibliothèques dans la maison». La table de

VOIR TÊTE EN A 2

169$ Civic CX 3 portes Bail de 60 mois avec 812$ comptant par mois # EH 234N - 5 vitesses
Transport, préparation et taxes en sus. Sur approbation de crédit
HONDA
349$ ACCORD EX Berline 4 portes Bail de 60 mois par mois #CB-765N-automatique
Transport, préparation et taxes en sus. Sur approbation de crédit

SUITE DE LA UNE

## INCENDIE

**Un violent incendie a fait craindre pour la basilique Notre-dame**

pas», a révélé le chef de division Jean-Marie Rousseau.

«Quand les pompiers sont arrivés, ça brûlait déjà et les gens sortaient du rez-de-chaussée et du premier étage», de raconter le chef Rousseau.

L'incendie a ensuite gagné en intensité. «On a été obligé de retirer nos troupes de l'intérieur à cause des dangers d'effondrement. Et puis la bâtisse au coin de Saint-Sulpice et de Brésoles s'est enflammée d'un coup.»

La stratégie des pompiers a changé. Il leur fallait maintenant protéger les immeubles voisins. Et surtout la basilique, que les flammes approchaient dangereusement. «L'église, évidemment, était notre priorité numéro un», de dire M. Rousseau.

Richard Skrzypinski, de son logement du deuxième étage des condos Le Royer, observait la scène depuis 3 h 30. Il voyait brûler, au coin de Brésoles et Saint-Sulpice, cet immeuble où un début d'incendie avait été rapidement maîtrisé, l'été dernier.

«Vers 4 h, dit-il, le feu a pris de l'ampleur. Il y a eu une explosion et l'immeuble a commencé à brûler pratiquement de façon incontrôlable. On voyait les flammes dans les vitraux de la basilique.»

«On sentait la chaleur à travers les fenêtres, ajoute M. Skrzypinski. Les pompiers sont venus cogner à notre porte vers 4 h 30 et nous ont demandé de sortir. Ce qui était inquiétant, c'est qu'à un moment donné ils ne semblaient pas avoir le contrôle du feu.»

Les pompiers ont toutefois eu le dessus. Les évacués des condos Le Royer ont eu le feu vert pour rentrer chez eux vers 6 h 15. Quelques locataires du 82, Notre-Dame, n'ont pas eu cette chance, leurs logements étant envahis par la fumée.

Hier après-midi, une grue est venue abattre les murs chancelants des maisons Roland et Tranchemontagne. Elle a épargné les deux autres immeubles calcinés du 457 et 459, Saint-Sulpice, soit la «Vieille maison à l'ombre de l'église Notre-Dame» et le «1892».

Coin de Brésoles et Saint-Sulpice, hier soir, deux carcasses de voitures émergeaient d'un amas de briques. Et une lance arrosait encore les décombres, que des pompiers s'apprêtaient à veiller toute la nuit. □

**Réussite des étudiants inscrits en sciences de la nature en 1986**

| | Cote de réussite au secondaire 1986 | Total Diplômés en 1990 même cegep même prog. % | Total Diplômés en 1990 autre cecep ou autre prog. % |
|---|---|---|---|
| Jean-de-Brébeuf | 87,3 | 70 | 95 |
| Bois-de-Boulogne | 82,9 | 63 | 89 |
| André-Grasset | 81,2 | 60 | 88 |
| Edouard-Montpetit | 79,8 | 54 | 84 |
| Français | 73,7 | 50 | 84 |
| Maisonneuve | 78,4 | 51 | 78 |
| Montmorency | 75,5 | 52 | 76 |
| Marie-Victorin | 75,0 | 57 | 75 |
| Ahuntsic | 75,2 | 42 | 69 |
| Vieux-Montréal | 69,6 | 35 | 61 |
| Saint-Laurent | 68,9 | 34 | 60 |
| Andre-Laurendeau | 68,6 | 35 | 56 |
| Rosemont | 65,7 | 25 | 46 |
| MOYENNE PROVINCIALE | 76,0 | 48 | 76 |

**Réussite des étudiants inscrits en sciences humaines en 1986**

| | Cote de réussite au secondaire 1986 | Total Diplômes en 1990 même cegep même prog. % | Total Diplômes en 1990 autre cecep ou autre prog. % |
|---|---|---|---|
| Jean-de-Brébeuf | 75,8 | 70 | 82 |
| Bois-de-Boulogne | 72,7 | 69 | 82 |
| André-Grasset | 70,4 | 65 | 79 |
| Maisonneuve | 70,0 | 64 | 72 |
| Français | 60,3 | 56 | 62 |
| Ahuntic | 67,2 | 47 | 58 |
| Édouard-Montpetit | 65,6 | 48 | 54 |
| Montmorency | 64,5 | 43 | 51 |
| Vieux-Montréal | 62,0 | 37 | 44 |
| Rosemont | 59,3 | 31 | 41 |
| André-Laurendeau | 58,0 | 27 | 36 |
| Saint-Laurent | 62,6 | 25 | 35 |
| Marie-Victorin | 68,5 | 23 | 26 |
| MOYENNE PROVINCIALE | 64,1 | 43 | 51 |

## *Précisions*

**Une omission s'est glissée dans un des tableaux accompagnant les textes sur les cégeps, dans notre édition de samedi. Les données concernant le collège de Rosemont, dans le programme des sciences de la nature, ont été malencontreusement omises. Nous publions à nouveau deux des trois tableaux. Rappelons que la cote de réussite (qui n'est pas un pourcentage) a été établie par Québec avec les notes des élèves aux examens ministériels de secondaire III, IV et V. La seconde colonne indique le taux de diplômés, quatre après l'inscription, dans le même collège et le même programme. La dernière colonne donne le pourcentage d'étudiants diplômés chez les inscrits dans chaque programme, qu'ils aient ou non changé de progamme ou de collège. Les données mettent en lumière le fait que plus le cégep recrute des étudiants ayant obtenu de bonnes notes au secondaire, plus le nombre de diplômés sera élevé.**


**La Quotidienne** tirage de samedi
à trois chiffres 374
à quatre chiffres 1860

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30, samedi et dimanche de 7 h à 11 h
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900
RÉDACTION 285-7070
ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

*LA PRESSE* est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également reservés. «Courrier de la deuxième classe —
Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272

08-1-01
LUNDI 17 FÉVRIER 1992

LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse
285-7111


## VANCOUVER

**La conférence de Vancouver laisse le Québec sur son appétit**

partagé par le maire de Sillery, Margaret Delisle, qui soutient avoir constaté un certain progrès. Elle regrette cependant que le rapport des coprésidents n'en fasse aucune mention.

«Au niveau du discours, c'est bien beau mais c'est l'écrit qui compte et non les bons sentiments», réplique M. Dufour.

D'après Mme Delisle, un rapport complémentaire sera transmis au comité parlementaire (Beaudoin-Dobbie) cette semaine, pour faire écho aux délibérations de certains ateliers.

Visiblement déçu, le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, a déploré ce dénouement. La veille, il avait demandé aux 215 participants d'aller au delà des «déclarations d'amour» pour donner des réponses claires au Québec.

Après avoir lui-même formulé trois ou quatre propositions en ce sens, M. Dufour a constaté que la plupart des délégués préféraient s'en remettre aux politiciens en ce domaine.

«La seule chose que notre atelier a confirmée, c'est que la liste est insuffisante et qu'on doit transférer aux provinces plus de pouvoirs que ne le suggère le gouvernement fédéral», a dit M. Dufour.

Selon lui, on confirme ainsi qu'il faut aller plus loin et il est certain que le comité Beaudoin-Dobbie donnera suite à cette volonté.

Dans ses propositions de réforme de la constitution déposées l'automne dernier, Ottawa offre de remettre toute la formation de la main-d'oeuvre aux provinces. Il se dit également prêt à se retirer de six champs de compétence provinciale.

Le coprésident du comité parlementaire, le sénateur Gérald Beaudoin, a indiqué hier que son groupe avait la marge de manoeuvre nécessaire pour répondre aux attentes des participants.

«Si le comité des 30 (députés et sénateurs) veut arriver avec deux, trois ou quatre autres suggestions de partage des pouvoirs, il est certainement libre de le faire», a assuré M. Beaudoin.

Les parlementaires connaissent déjà les revendications traditionnelles du Québec et pourraient aussi s'inspirer des idées lancées à la conférence, a ajouté M. Beaudoin. Il a cité notamment la politique familiale, le développement régional et l'énergie.

L'ex-ministre libéral Fernand Lalonde a reconnu que l'exercice de Vancouver le laissait sur son appétit et qu'il lui fallait maintenant s'en remettre au comité parlementaire.

«Je pars de Vancouver sans aucune certitude que le Canada anglais est plus ouvert au Québec, d'ailleurs ce n'est à la conférence de prendre ces décisions. Mais nous n'avons pas reculé», a t-il lancé.

## «LAPSUS»

**Le «lapsus» de Maureen Forrester**

qui s'étaient clairement dégagés de la conférence de Toronto — soit le désir de promouvoir activement la dualité linguistique du Canada. Le rapport affirmait platement que la conférence de Toronto avait accepté les propositions fédérales à ce chapitre, alors que la majorité des participants s'étaient entendus pour en renforcer considérablement la portée en ajoutant la notion de «promotion» à celle de «préservation».

Qui plus est, lorsque, hier matin, les rapporteurs de la conférence de Vancouver tentèrent de réparer cet oubli, ils utilisèrent l'expression «promotion» plutôt que les mots «développement et épanouissement» que la Fédération des communautés francophones et acadienne tient à voir inscrits dans les textes.

Quant au reste, ce long exercice de consultation échelonné sur cinq semaines devait se terminer comme il avait commencé: par d'intenses séances de logorrhée verbale où une pléthore d'individus ne représentant qu'eux-mêmes se croyaient investis de la mission de diriger le pays, voire de le protéger contre les visées sordides des politiciens, identifiés comme l'ennemi à abattre dans cette étrange aventure où les seuls à qui l'on niait le droit d'intervention étaient les seuls à être dotés de la légitimité électorale et à être redevables à l'ensemble des citoyens!

Du début à la fin, les groupes de pression militants auront pris le contrôle des microphones. Tandis que le Québec était surtout représenté par des gens d'affaires, en raison du boycottage des mouvements souverainistes, tout ce que le Canada anglais compte de groupes de pression était là: ténors du monde syndical et du lobby féministe, porte-parole des handicapés, des écrivains partisans du protectionnisme, des minorités visibles, etc., imprimèrent à la «consultation populaire» une nette tendance de gauche. À l'exception des milieux d'affaires, dont les représentants anglophones étaient plutôt discrets, les porte-parole des groupes d'intérêts pancanadiens sont en général de sensibilité néo-démocrate. Ils sont également plus militants, plus articulés que la moyenne et ils ont l'habitude du micro. D'où la facilité avec laquelle ils ont pris le contrôle idéologique de l'opération.

Ironiquement, le gouvernement conservateur se trouve maintenant l'otage du parti qui a recueilli le moins de suffrages sur la scène fédérale! C'est en quelque sorte la revanche de ceux qui ont voté contre le libre-échange en 1988 et qui, depuis, détestent le gouvernement Mulroney avec la même intensité qu'ils avaient mise il y a quatre ans à dénoncer la «vente» du Canada à l'Oncle Sam.

En «travaillant» les ateliers et en se succédant aux micros durant les séances plénières, les représentants du lobby néo-démocrate ont donc facilement réussi à présenter leurs revendications comme des «consensus»: notamment l'inclusion d'une charte des droits sociaux dans la constitution, la reconnaissance des «droits inhérents» des autochtones et de la «société distincte» du Québec — ce que l'on appelle maintenant la théorie des «trois nations» —, le concept de sièges réservés pour les femmes au Sénat — autre expression née de ces assises, celle des deux «founding genders» (les «sexes fondateurs») (sic) s'ajoutant aux «peuples fondateurs» — et, enfin, le concept d'asymétrie.

À la conférence de Halifax, quelques ténors comme la féministe Judy Rebick ont piloté en atelier l'idée que le Québec devait avoir des pouvoirs que n'auraient pas les autres provinces, ce qui permettrait à la gauche canadienne-anglaise de garder le gouvernement central fort auquel elle tient mordicus. En plénière, la juge Rosalie Abella, qui faisait la synthèse des débats, et qui est de la même famille idéologique que Mme Rebick, affirma qu'il y avait «consensus» autour de la notion d'asymétrie. Et voilà qu'était lancée l'une des fausses prémisses de cette ronde de conférences. Car, dans la réalité, l'opinion canadienne-anglaise est loin d'être homogène et il y fort à parier que ce concept, qui ressemble comme un frère jumeau à celui du «statut particulier», ne passera pas comme du beurre dans la poêle.

N'importe. Hier midi, résumant encore une fois les travaux des ateliers, Mme Abella s'obstinait à présenter l'idée d'«asymétrie» comme l'une des grandes trouvailles de cette ronde de conférences.

En réalité, la conférence de Vancouver n'a abouti à aucun consensus. Ici comme à Halifax, Calgary, Montréal ou Toronto, les tentatives de consensus s'évaporaient et les camps s'affrontaient dès que l'on dépassait le niveau des principes généraux et qu'on essayait de définir leur portée concrète.

Il reste que ces conférences n'auront pas été inutiles, loin de là. Elles auront notamment servi à introduire un minimum de confiance envers le processus de révision constitutionnelle au sein d'une opinion publique canadienne-anglaise résolument hostile à tout ce qui peut sortir du gouvernement Mulroney.

Parce que les «minorités actives» et les leaders d'opinion ont été associés à ces assises, des idées comme celle de la «société distincte» pourront probablement faire leur chemin sans susciter les levées de boucliers qu'avait provoquées l'accord du lac Meech.

Le problème, c'est que ces leaders d'opinion non-élus, mis en appétit, n'ont pas l'intention de s'en aller tranquillement chez eux et de laisser les élus faire leur travail. Ils se sont quittés en se promettant de continuer à piloter leurs revendications constitutionnelles, et à faire obstacle aux gouvernements qui seraient tentés de s'écarter des «consensus» auxquels ce groupe de non-élus croit être parvenu.

Ayant gagné, de la faiblesse du gouvernement Mulroney, le privilège d'arriver au pouvoir sans même avoir à se faire élire, les nouveaux «bâtisseurs» de la constitution ne vont pas de sitôt renoncer à diriger le pays à la place des élus. □

## PERCÉE

**Percée de l'assurance juridique au Québec?**

Les délais en Cour supérieure, à Montréal, pour les affaires civiles et familiales, varient de six à 10 mois... à partir du moment où la cause est «prête». Il faut facilement un an et demi, très souvent bien davantage, pour que les avocats complètent le dossier.

Toujours à Montréal, en chambre civile de la Cour du Québec (litiges de moins de 15000$), le même délai est d'un an et demi (il faut encore ajouter le temps de préparation du dossier).

Et l'augmentation du nombre de dossiers semble déjà incontrôlable (+ 73 p. cent au civil en Cour supérieure de Montréal depuis 86, +43 p. cent en chambre de pratique depuis 87).

C'est le paradoxe de l'accessibilité: toute augmentation du nombre de personnes ayant accès aux tribunaux cause d'autres problèmes d'accès! Si les délais doublent (on spécule), s'il faut engager des dizaines de nouveaux juges, construire d'autres palais de justice, sera-t-on plus avancé? Ce que le justiciable gagnera, le contribuable le perdra-t-il?

Le ministère de la Justice a tenté d'évaluer approximativement les coûts de la justice au Québec, en additionnant les budgets provincial de la Justice (460 millions, +41 p. cent depuis cinq ans, 1,2 p. cent des dépenses gouvernementales) et de la Sécurité publique (840 millions), la part québécoise des ministères fédéraux de la Justice et du Solliciteur général, les cours municipales, les honoraires estimés des avocats et les coûts des tribunaux administratifs.

Total: 3,5 millards. Quatre fois moins que la Santé. «Ce qu'il faut savoir, maintenant, c'est si ces coûts sont hors de contrôle, comme je le crains», dit le philosophe Jacques Dufresne, qui prône le développement de «justices douces».

Aux États-Unis, ce qu'on appelle le *tort system*, c'est-à-dire l'ensemble des coûts reliés aux poursuites en dommages-intérêts, pour blessures, dommages matériels, etc., bouffe 2,5 p. cent de toute la production économique. Des analystes sérieux affirment que les coûts de la justice entraînent une peur du risque chez les entrepreneurs et paralyse l'économie américaine. Les assurances-responsabilité des médecins ont atteint des niveaux faramineux, et l'on vient encore une fois de battre le record de la plus grosse compensation accordée par un tribunal: 124 millions à un homme qui a perdu un oeil à la suite d'une erreur médicale.

Mais Yves-Marie Morissette, doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, rejette cette analyse catastrophiste, d'autant que la comparaison avec les États-Unis est invalide. «Il ne viendrait à l'idée de personne de citer les excès de la médecine privée américaine pour juger de l'assurance-santé au Canada».

En matière de poursuites médicales, de fait, note l'avocat Jean-Pierre Ménard, la situation est stable au Canada depuis trois ans, et notre système de justice, qui ne permet pas les «dommages punitifs», nous met à l'abri d'une explosion soudaine des coûts.

Cela dit, tous constatent une «américanisation» du droit: publicité des avocats, commercialisation de la profession, assurance juridique sont autant de phénomènes importés du sud. Les coûts suivront peut-être...

Alors? On en appelle à la «médiation»: le ministre est censé annoncer au Sommet des modifications législatives qui permettront aux juges de forcer des futurs divorcés à négocier. On parle d'arbitrage: c'est par cette voix du «juge privé» (un avocat, très souvent), sans appel, que la RIO et Lavalin ont réglé leur différend de plusieurs millions. Il est question de conciliation. De prévention: les notaires se vantent de si bien rédiger les contrats qu'il n'en résulte pas de procès!

Mais, réplique-t-on, ce sont parfois là «justices à rabais», dépourvues de garanties, où, sous des dehors de bonne entente, le tordage de bras peut se faufiler (un divorce *à l'amiable* l'est-il toujours?), qui sont à l'essai ailleurs depuis une vingtaine d'années sans avoir rempli toutes leurs promesses.

Bref, quels que soient leurs mérites, les «justices douces» ne remplaceront jamais totalement la justice traditionnelle, celle qui, malgré tous ses défauts, offre le plus de garanties de qualité.

Reste à savoir quelles place elles prendront. Chose certaine, on en parlera abondamment cette semaine, à Québec, lors du Sommet de la justice. □

— FIN —

## TÊTE

**Toute sa vie, elle a fait à sa tête**

travail de Simonne, jonchée de notes, devient au retour des enfants, pour les grands jours, à Noël par exemple, table des agapes. Et la véranda attenante recèle dans des dizaines de boites de carton des documents et notes de toute une vie. Car elle écrit tout, conserve tout.

Simonne, pédagogue éternelle, regrette une certaine époque: «Le salon, la table, c'était pour se parler. Aujourd'hui, on regarde la télévision. Et on s'étonne que les couples ne se parlent plus, que les enfants n'ont plus de place». Elle a mis depuis toujours la conversation au menu de son quotidien. Tout est présent dans sa mémoire active: les anniversaires, les dates importantes. Elle souligne et félicite, critique. Au téléphone, en petits mots, peu importe le moyen. Des amis s'étonnent de la savoir si près alors qu'elle est si éloignée physiquement. «Il faut connaitre les gens, les aimer et le leur dire. Prendre le temps d'une déclaration, d'un mot d'amour. Le temps de dire que la soupe est bonne».

Sa sensibilité est à fleur de peau. On la dirait petite fille avec ses mimiques attendrissantes, cette façon qu'elle a de séduire, unique et suave, des grands yeux qui s'étonnent et interrogent toujours.

On doit la suivre dans son récit, rigoureuse, tenant à distance le mensonge et l'hypocrisie, «franchise ne veut pas dire méchanceté», précise-t-elle. Il faut voir comment elle tient son interlocuteur captif: elle fait cent parenthèses, chacune a sa place, son importance, chacune est une histoire. C'est qu'elle veut tout dire, se retenir en même temps, nous faire entrer dans sa vie de femme, de mère, d'écrivaine, où toutes les passions s'entrecroisent. Mais que dire de ses silences plus éloquents encore?

### Fais à ta tête

Née en 1919 à Montréal, Simonne Monet a eu un père avant-gardiste qui lui a permis bien des choses, dont le droit de s'exprimer et de poser des questions. Toutes les questions. Il se réjouissait d'avoir une fille intelligente, curieuse. Et puis, il lui a transmis ce message: «Si tu t'occupes de l'opinion publique, de la voisine, la belle-mère, le curé, le ministre, t'arriveras jamais à réaliser ce que tu es vraiment. Fais à ta tête».

La fille de juge a usé de son droit de réplique toute sa vie. «Pour moi, le *fais à ta tête* a signifié la liberté». Effrontée? Michel Chartrand a pu le penser quand il l'a rencontrée la première fois, en 1939. La jeune fille n'avait rien d'une jouvencelle de province, rien d'une mijaurée. Un milieu familial privilégié mais une conscience aiguë de l'injustice et de la pauvreté. Marquée par son père, influencée par lui, elle a conservé une admiration attendrie pour cet homme de droiture.

De sa mémoire surgit bien des images et des miroirs. Est-ce la douce maison remplie d'émois ou le silence des enfants partis, du mari absent? Toujours est-il qu'elle voudrait saisir l'eau qui coule, la retenir. Comme le temps.

«Ce qui m'étonne le plus, c'est de constater qu'on ne s'améliore pas en vieillissant. On n'est pas plus sage. J'avais espéré pourtant...»

On n'emprisonne pas Simonne, on ne la contrôle pas. Elle ne supporte pas la domination. En dépit des ratés, le corps va suivre. Si on veut qu'elle ralentisse son activité, si le médecin veut calmer cette arythmie cardiaque, elle s'insurge: «Ma chouette, je vais mourir quand j'aurai décidé de mourir! De toute façon, je n'ai pas le temps. Il me reste des livres à finir». Il y a déjà, sur sa table, plusieurs manuscrits en quête d'éditeur.

Elle a donc des réserves d'énergie. Se soigne avec l'acupuncture, ne boit pas, ne fume pas, est presque végétarienne. Lit de la poésie. Écoute de la musique. «Ma meilleure amie depuis toujours». Elle aurait aimé être pianiste.

Levée tôt, la musique l'accompagne dès le matin, remplit ses «zones de silence». Elle petit-déjeûne et ouvre son courrier. C'est son cordon ombilical avec le monde, conversation continue et coups de coeur épistolaires; la découverte du contenu d'une lettre ou d'un colis lui fait battre le coeur comme quand elle était jeune, au couvent. Et après, elle fera cinq heures de travail d'écriture. À la main.

Si une visite lui donne l'occasion d'une conversation intelligente, elle est ravie. Si le courrier lui apporte une invitation à un événement, elle est enchantée. Si elle a trouvé le mot juste dans une phrase, elle exulte.

Pour un plein bonheur, elle doit maintenant attendre le bouillonnement de la rivière qui annonce le printemps.

Mais écrire, parler, discuter, être «pour», ne pas sabrer l'idéal, voilà déjà de grands débordements. À poursuivre.

Simonne Monet-Chartrand va encore faire à sa tête.

## Carnet de route

**Simonne Monet**

- Née le 4 novembre 1919 à Montréal
- Études au Pensionnat Marie-Rose
- Histoire, littérature, civilisation québécoise à l'Université de Montréal
- Réalisation radio, télé à l'Université Laval
- 1944-1966, École des parents, Union des familles, etc.
- Cofondatrice de *La Voix des femmes du Québec*, en 1961
- Cofondatrice de la Fédération des femmes du Québec, en 1966
- Ligue des droits et libertés depuis 1963
- A écrit trois tomes autobiographiques: *Ma vie comme rivière*, Éditions du Remue-Ménage.
- Corédactrice de *L'espoir et le défi de la paix*
- En préparation: Historique du mouvement pacifiste au Québec

## *Où donner de son sang*

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- Montréal: au Centre des donneurs de sang de la Croix-Rouge, 2991, rue Sherbrooke Est, de 9 h à 18 h; au niveau de la place du Complexe Desjardins, de 10 h à 17 h; au salon Ross de l'hôpital de Montréal pour enfants, 2300, rue Tupper, de 10 h à 16 h;
- Saint-Jérôme: à l'agora du cégep de Saint-Jérôme, 435, rue Fournier, de 10 h à 16 h;
- Beaconsfield: au gymnase A de l'école secondaire de Beaconsfield, 250, route Beaurepaire, de 14 h à 20 h 30.

La Presse



PHOTO FERNAND MERCIER, *collaboration spéciale*

**Des dizaines de boyaux ont été mis en batterie pour contenir l'incendie qui a détruit cinq bâtiments et empêcher les flammes de s'étendre du côté de la basilique Notre-Dame.**



**L'édifice à l'angle des rues Saint-Sulpice et Le Royer n'était plus qu'un amas de ruines, hier après-midi, et dégageait encore beaucoup de fumée.**

PHOTO MARCO WEBER, *La Presse*



PHOTO GILLES RENAUD, *collaboration spéciale*

**Les flammes s'échappant de cet édifice formaient une arrière-scène hallucinante, hier matin, alors que le jour n'était pas encore levé.**

# Les gicleurs extérieurs de la basilique n'ont pas fonctionné

**MARTIN PELCHAT**

■ « Vers 4 h 30, avec les vents qui poussaient les flammes vers la basilique, c'était une vue d'enfer... »

Comme les pompiers montréalais, Mgr Ivanhoë Poirier, qui n'est curé de la basilique Notre-Dame que depuis le 5 janvier, a eu des sueurs froides, hier matin.

Le spectaculaire incendie de la rue St-Sulpice menaçait de se communiquer au côté est de la vénérable église, érigée de 1824 à 1829. Les pompiers ont dû l'arroser pour stopper la propagation des flammes.

« Je vous avoue qu'à ce moment-là, on avait des craintes, parce qu'on mettait nos mains sur les verrières et que c'était chaud », de raconter Mgr Poirier. Dans notre petit jardin à l'arrière, la surface de la neige était couverte de tisons et de suie. »

Son prédécesseur à la cure, Mgr Fernand Lecavalier, s'est aussitôt rappelé l'incendie qui avait détruit le 8 décembre 1978 la chapelle du Sacré-Coeur. Le mur de pierre séparant les deux édifices avait alors sauvé l'église Notre-Dame. La réfection de la chapelle a pris fin en 1980.

Hier, en plus d'arroser sa face est, les pompiers ont à quelques reprises inspecté la toiture de l'église. C'est que l'entre-toit est fait de bois.

Que se serait-il passé si les vents avaient soufflé avec plus d'intensité? « J'aime autant ne pas y penser », répondait hier soir le chef de district Gérard Lafontaine, du Service de prévention des incendies, qui confirmait par ailleurs que les gicleurs du mur extérieur de la basilique n'avaient pas fonctionné pendant l'incendie...

Une fois la menace écartée, Mgr Poirier et un contremaître ont fait le tour de la basilique enfumée pour constater les dégâts. Ils se livreront aujourd'hui à un examen plus approfondi. Il est encore trop tôt pour fournir une évaluation des dommages, note Mgr Poirier.

« Des carreaux ont été brisés par la chaleur, a-t-il constaté. On a beaucoup arrosé la toiture et le mur et, par de petites lucarnes, il y a des endroits où l'eau s'est infiltrée. Elle a coulé le long des murs dans les jubés. »

Les messes de la journée ont été annulées à la demande des pompiers. Ces derniers craignaient d'être gênés dans leur travail par les quelque 1500 fidèles qui viennent chaque dimanche à l'église.

Mgr Poirier estime que les activités normales pourront reprendre aujourd'hui. Un grand nettoyage devra cependant être fait en prévision des prochains concerts de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

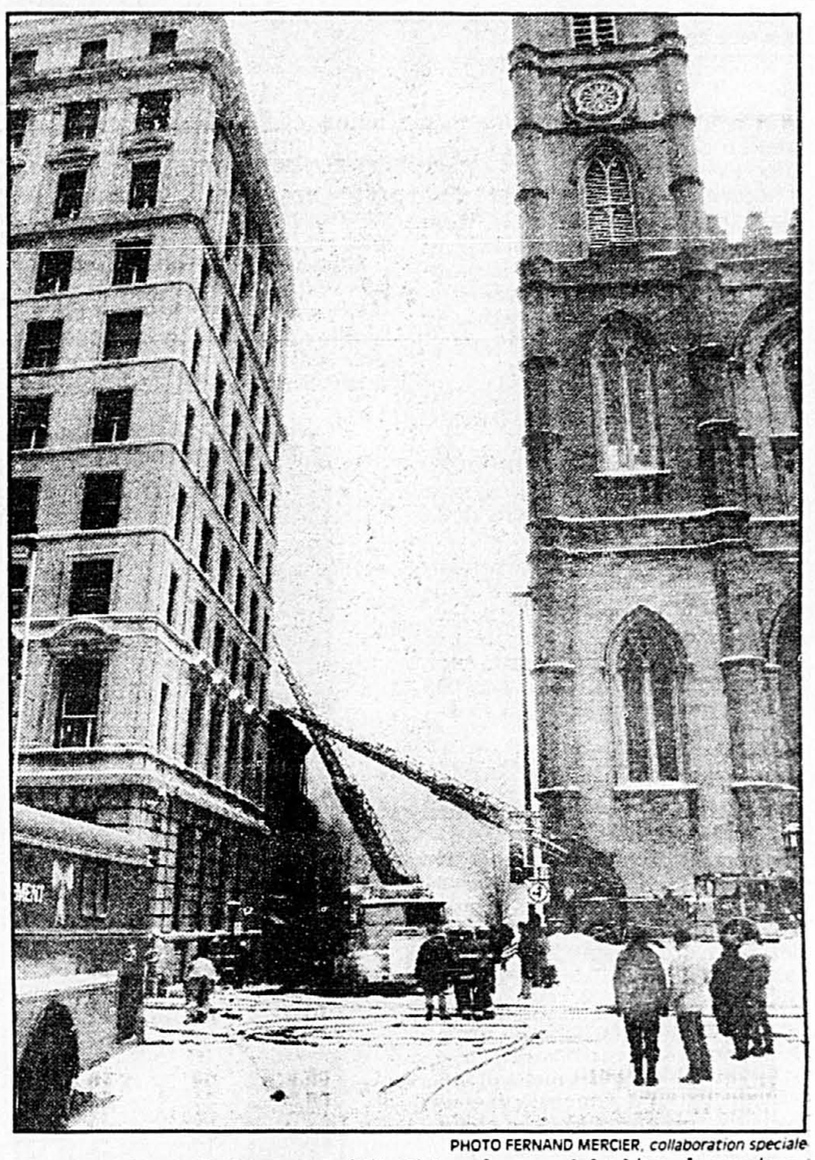


PHOTO FERNAND MERCIER, *collaboration spéciale*

**Les autorités policières ont délimité un large périmètre de protection autour de l'incendie, interdisant l'accès à une bonne partie du Vieux-Montréal à tous les véhicules, afin de faciliter la tâche des quelque 125 pompiers accourus sur les lieux.**

# Une famille de Mohawks tient les Peacekeepers en haleine durant 15 heures sur la réserve de Kahnawake

**ÉRIC TROTTIER**

■ La confusion régnait toujours hier soir sur la réserve de Kahnawake, après la reddition de Stuart Myiow fils, qui a tenu les Peacekeepers en haleine durant 17heures, enfermé avec une arme à feu dans la résidence familiale, à la suite de l'arrestation de son père, Stuart, et de son frère Keith.

Cette histoire rocambolesque qui a failli tourner au drame a commencé vers 3 h du matin, alors que deux patrouilleurs des Peacekeepers ont intercepté Stuart Myiow fils, 25 ans, pour une infraction au code de la sécurité routière. Après une vérification de routine toutefois, les deux policiers de la réserve mohawk ont constaté qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre Myiow, en raison de diverses contraventions impayées.

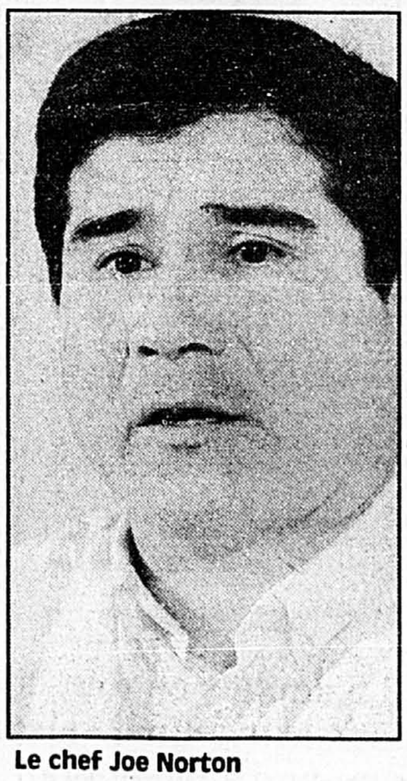
### Fuite du suspect

Voyant que les choses se corsaient, Myiow s'est alors enfui chez son père et une violente altercation a éclaté entre Stuart père, Stuart fils, Keith, quelques amis et les deux policiers. L'un des agents aurait été blessé dans la bagarre, mais ils ont quand même mis le grappin sur Stuart père, 60 ans, et Keith, 36 ans, au moment où Stuart fils rentrait dans leur domicile, situé près de l'école primaire de la réserve, et en ressortait avec une arme à feu, une mitraillette aux dires de certains témoins.

Selon les Peacekeepers, Stuart fils aurait alors tiré plusieurs coups de feu, atteignant à au moins deux reprises les deux auto-patrouille qui se trouvaient sur les lieux, avant de s'enfermer dans le domicile de son père, en compagnie de quatre autres individus.

### Ancien putschiste

C'est à ce moment qu'un long siège a commencé autour de la résidence des Myiow, pendant que Stuart père et son fils Keith étaient transférés par la Sûreté du Québec au centre de détention de la rue Parthenais, au centre-ville de Montréal. (Au même moment, les Warriors avaient renforcé leurs barricades, aux entrées et sorties de Kahnawake, pour s'assurer que la SQ n'interviendrait plus dans la réserve.)



**Le chef Joe Norton**

Stuart Myiow fils est celui qui avait proclamé la destitution (temporaire) du conseil de bande de Kahnawake, à la mi-décembre, lors d'une tentative de putsch avortée dans la réserve sur la Rive-Sud de Montréal. Hier, durant le siège qui a duré 17 heures, il a fait une déclaration à la radio de Kahnawake, laissant entendre qu'il ne reconnaissait pas les Peacekeepers, ni le conseil de bande, ni la loi des Blancs. Il a par la suite indiqué qu'il avait peur que les Peacekeepers l'assassinent.

Mais il s'est finalement rendu à 20 h 30 aux policiers mohawks, sans effusion de sang. Il doit comparaître aujourd'hui au palais de justice de Longueuil, pour y faire face à diverses accusations, lesquelles n'ont pas été précisées hier. Son père et son frère seront également inculpés pour assaut contre des policiers.

### Accusations de corruption

Au cours d'une entrevue accordée hier après-midi à CJMS, du fond de sa cellule,Stuart Myiow père a par ailleurs accusé le chef du conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, d'être derrière son arrestation. « Mon fils n'a jamais tiré sur personne. Ils ont tout inventé ça. Nous sommes victimes d'un coup monté », a lancé le père de famille, associé sur la réserve aux militants traditionalistes les plus purs et durs.

« Ça fait plusieurs années que nous dénonçons Joe Norton, les Peacekeepers et les Warriors, parce qu'ils sont tous de mèche pour l'organisation du trafic de cigarettes, le bingo, la vente de *dope*, n'importe quoi. Toute cette affaire est politique parce que nous nous opposons à eux et que les gens de la communauté nous écoutent de plus en plus », a encore dit Stuart Myiow.

Le directeur exécutif du conseil de bande de Kahnawake, Bud Morris, a rejeté d'emblée ces accusations, hier soir. « C'est strictement une affaire policière. Je crois que Stuart Myiow tente par toutes les façons d'avoir l'air innocent, mais il devra faire face à la justice, quoi qu'il advienne », a-t-il conclu.

# *Deux enquêtes sur la mort de monsieur « L »*

■ Urgences-Santé mènera une enquête interne sur les allégations de la famille d'un gardien de sécurité de 67 ans victime d'une défaillance cardiaque sur le chantier de la nouvelle aile de la Cité de la Santé de Laval, le 6 février, et transporté à l'hôpital Sacré-Coeur parce que l'urgence de l'hôpital lavallois était fermée.

L'enquête interne d'Urgences-Santé sera menée parallèlement à celle instituée par la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST) sur la mort de monsieur L., ce Lavallois de la compagnie Paldec dont la famille a demandé qu'on taise l'identité.

« Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a aucune plainte de déposée », disait hier le porte-parole d'Urgences-Santé, Mireille Sigmen.

*La Presse* faisait état dans son édition dominicale de la colère de la famille de monsieur L., qui prétend qu'une cinquantaine de minutes se sont écoulées entre l'arrivée des ambulanciers à la Cité de la Santé et la prise en charge du patient à Sacré-Coeur. La famille parle d'« incompétence » et de « mauvaise coordination ».

Il semble par ailleurs que, dans l'intervalle, le patient s'était senti mieux et avait réclamé d'être transporté à Saint-Eustache. Il a subi un second infarctus au moment où l'ambulance entrait à Sacré-Coeur. Le responsable de l'admission à l'urgence de cet hôpital a confié son étonnement de voir arriver ce patient pourtant frappé d'un premier malaise sur le terrain même de la Cité de la Santé. L'infarctus, a-t-il rappelé, est affaire de minutes, et même de secondes.

Les dossiers d'Urgences-Santé ne sont pas informatisés et ses dirigeants consulteront les archives dès aujourd'hui, note Mme Sigmen. On vérifiera notamment si les délais évoqués par la famille sont exacts.

La porte-parole fait cependant remarquer que l'urgence de la Cité de la Santé s'engorge rapidement et qu'avec la permission du ministère de la Santé et des Services sociaux, cet établissement, comme d'autres, peut obtenir que le trafic ambulancier en soit détourné. Urgences-Santé privilégie alors les hôpitaux de la « ceinture nord », tels que Sacré-Coeur, Fleury ou Jean-Talon, par exemple.

Selon Mme Sigmen, il peut même être dangereux de transporter des patients dans une urgence engorgée où le personnel et le matériel peuvent ne pas être disponibles.

« Il est clair que les ambulanciers n'ont pas mis vingt minutes à se demander dans quel hôpital aller », assure-t-elle. La centrale d'appels d'Urgences-Santé, dit-elle, fournit très vite cette information aux ambulanciers.

À la Cité de la Santé, le porte-parole Jean Garneau a pour sa part indiqué qu'il ne disposait pour l'instant d'aucune information sur cette affaire.

# Condamnée à 14 mois de prison, la « reine de la Main » promet de prendre sa retraite

**ÉRIC TROTTIER**

■ Rita Picard, 64 ans, qui admet avoir « vécu dans les bordels » toute sa vie, semble avoir autant de chance que ses « collègues » de l'émission *Montréal, ville ouverte*, puisque le juge Gérard Duguay l'a condamnée à 14 mois de prison et 3000 $ d'amende, vendredi dernier, alors qu'elle était accusée pour la 49e fois d'avoir tenu une maison de débauche.

La décision du juge Duguay a été qualifiée de « très clémente » et la Couronne pourrait loger un appel, puisque « l'ancienne reine de la Main » présente des antécédents révélateurs dans le domaine de la prostitution. La dernière fois qu'elle avait été convaincue du même « crime », il y a quelques années, « Madame Picard » avait été soulagée de 10 000 $, en plus de passer une année derrière les barreaux.

Cette fois-ci, le procureur de la Couronne avait suggéré une sentence de deux ans d'emprisonnement et 15 000 $ d'amende, faisant notamment valoir que la tenancière avait réalisé un profit de plus de 20 000 $ dans le mois qui a précédé son arrestation, en janvier dernier.

Mais le juge Duguay a préféré les recommandations de l'avocat de « Madame Picard », Me Michel Aubin, qui affirme que sa cliente prendra sa « retraite », lorsqu'elle sortira de prison, dans quelques mois. Me Aubin s'est par ailleurs dit satisfait de la décision du juge de la cour municipale de Montréal. « La peine maximale est de deux ans pour cette infraction. Je crois que le juge a considéré l'âge avancé de Mme Picard », a expliqué l'avocat.

« Madame Picard » a par ailleurs laissé entendre, au cours de son procès, qu'elle avait été approchée par des producteurs de cinéma pour faire un film sur sa vie ou une suite à *Montréal, ville ouverte*. *La Presse* a tenté de la joindre à la prison des femmes (Tanguay), hier, mais elle n'a pas répondu à nos appels.

L'auteur de la série télévisée, Lise Payette, s'est toutefois montrée sceptique à ce sujet : « Je n'ai jamais entendu parler de Rita Picard », a-t-elle indiqué. Jean Bissonnette, de la firme de production Avanti (*Montréal, ville ouverte*), a lui aussi confié qu'il n'avait jamais eu vent de cette histoire. « Et il n'est certainement pas question d'une suite à *Montréal, ville ouverte*. »

# Vidéocassettes à caractère sexuel : plus de partisans que d'opposants

■ Pas moins de 55 p.cent des Canadiens de plus de 18 ans croient que les autorités devraient permettre l'achat et la location de vidéocassettes sexuellement explicites. Par contre, 38 p.cent de la population adulte maintient que les adultes ne devraient pas avoir accès à ce matériel, tandis que 7 p.cent des personnes interrogées n'ont aucune opinion à formuler à ce sujet.

Une analyse des données de ce sondage permet de déterminer que seulement dans les provinces de l'Atlantique y a-t-il plus d'opposants que de partisans d'une telle libéralisation.

Alors que les partisans de l'accès aux vidéocassettes sexuellement explicites ne sont que 45 p.cent dans les Maritimes, ils sont 69 p.cent au Québec, 49 p.cent dans les Prairies et 51 p.cent en Ontario et en Colombie-Britannique.

Un sondage publié aux États-Unis en octobre dernier par la firme Gallup a démontré que le tiers des adultes américains croient qu'on devrait appliquer un interdit sur la vente ou la location des vidéocassettes à caractère sexuel. Un autre sondage a par ailleurs révélé que 12 p.cent des Américains avaient loué au moins une vidéocassette de ce genre au cours des douze mois précédents.

### Des différences marquantes

L'analyse du dernier sondage Gallup au Canada permet par ailleurs de déterminer des différences marquantes. Ainsi, les Canadiens plus âgées sont plus enclins que les jeunes générations à s'opposer à la vente et à la location de ces vidéocassettes. Alors que deux personnes sur trois de plus de 65 ans (66 p.cent) s'opposent à ce que ces vidéocassettes soient disponibles, les personnes de 18 à 29 ans ne sont que 30 p.cent à les dénoncer.

Il existe également une différence d'opinion marquée entre les hommes et les femmes à ce chapitre. Alors que 64 p.cent des hommes croient que les adultes du pays devraient pouvoir acheter ou louer de telles vidéocassettes, seulement 46 p.cent des femmes abondent dans le même sens.

Les personnes bénéficiant d'une éducation supérieure sont également plus enclines à une telle permissivité que celles dotées d'une éducation inférieure. Ainsi, alors que 65 p.cent des personnes ayant fréquenté l'université favorisent l'accès aux vidéocassettes sexuellement explicites, seulement 30 p.cent de celles qui n'ont fréquenté que l'école primaire ou secondaire partagent cette opinion.

Enfin, les catholiques sont plus enclins que les protestants à favoriser l'accès à ces vidéocassettes, soit 59 p.cent contre 45 p.cent.

Les résultats de ce diagnostic populaire sont tirés d'interviews réalisées auprès de 1013 adultes, entre les 8 et 11 janvier, échantillonnage donnant des résultats précis à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est toutefois plus importante en régions. Ainsi, au Québec, 259 interviews ont été réalisées, si bien que la marge d'erreur est de plus ou moins sept points de pourcentage.

# Les ex-employés de GTL se cotisent pour poursuivre les administrateurs

RAYMOND GERVAIS

■ Abandonnés par le Conseil canadien des Teamsters, les ex-employés de la compagnie GTL Transport (Glengarry), qui a déclaré faillite le 10 mai 1991, viennent de se cotiser pour retenir les services d'un avocat afin de poursuivre eux-mêmes les administrateurs de l'ancienne compagnie de transport pour la somme de 1 million.

Ces ex-travailleurs estiment avoir été trompés par les Teamsters, qui ont laissé écouler les délais juridiques avant d'entreprendre un recours contre le syndic chargé de liquider les biens de la compagnie.

Hier, quelque 300 ex-travailleurs de GTL se sont réunis dans un hôtel de Dorval afin de procéder à l'élection d'un comité qui travaillera conjointement avec Me Michel Cohen, qui a accepté de défendre les intérêts des ex-camionneurs.

Mais les ex-employés ne sont pas au bout de leurs peines. Leur avocat, Me Cohen, a expliqué qu'il faudra attendre de quatre à six semaines avant de pouvoir déterminer s'ils possèdent effectivement un droit de recours contre les administrateurs. Le cas échéant, il leur faudra ensuite s'assurer que ces derniers sont solvables.

L'avocat qui a accepté de prendre la cause des ex-travailleurs, a expliqué qu'exceptionnellement il acceptait de défendre leurs intérêts en prenant pour honoraires 20 p. cent du coût total de la réclamation s'il gagnait la cause.

«Les 50 $ que vous versez serviront à couvrir les frais de recherches et d'enregistrement de la cause ainsi que les dépenses inhérentes à la préparation du dossier, et non à payer mes honoraires», a précisé l'avocat.

Me Cohen a ajouté que la Loi prévoyait jusqu'à six mois de salaires de préavis lors d'une fermeture d'entreprise en plus des vacances auxquelles le travailleur a droit. «Si nous inscrivons une poursuite, ce sera en vertu de la Loi sur les compagnies et non en regard de la Loi sur les faillites», a précisé l'avocat. Ce dernier a cependant a refusé de se prononcer sur les chances des ex-travailleurs d'obtenir un dédommagement.

Selon M. Gérard Gagnon, porte-parole du syndicat des ex-employés de GTL Transport, les camionneurs n'écartent pas la possibilité de poursuivre en dommages et intérêts les Teamsters par suite du refus de cette centrale syndicale de défendre les intérêts de ses membres. Mais comme l'a expliqué M. Gagnon, «on va d'abord déterminer si nous avons un recours contre les anciens administrateurs de la compagnie, puis on verra s'il est opportun de poursuivre les Teamsters».

Rappelons que GTL Transport est né en octobre 1989 de la fusion de différentes compagnies. Le Conseil canadien des Teamsters, dont le président est M. Louis Lacroix, fut accrédité pour représenter les quelque 4000 camionneurs de l'époque.

En mai 1991 la compagnie a déclaré faillite sans donner un préavis à ses employés. Les Teamsters se sont alors engagés à repré-

# De la morphine dans les pistaches

*Reuter*

*NICOSIE*

■ Trois tonnes et demie de morphine ont été découvertes par les autorités iraniennes au milieu d'un chargement de pistaches, dans un camion qui partait pour l'Europe, a rapporté hier l'agence officielle IRNA.

Le camion a été intercepté alors qu'il était en route pour Orumiyeh, non loin de la frontière avec la Turquie, ajoute l'agence iranienne, reçue à Nicosie. Elle ne précise ni la date de la découverte, ni s'il y a eu des arrestations.

Faire l'amour à 15 ans

# La pilule à 15 ans



LOUISE CHARBONNEAU

*collaboration spéciale*

Est-elle trop jeune pour prendre la pilule à 15 ans? Si elle est votre fille, probablement que oui. Si elle a 15 ans et qu'elle veut faire l'amour, certainement pas.

Est-ce bon ou mauvais pour sa santé? Mettons volontairement de côté les aspects sociaux, psychologiques et moraux de la question et envisageons-la uniquement sur le plan biologique.

Quels sont les risques, échelonnés sur une année, de mourir des suites de la pilule, entre les âges de 15 et 19 ans? Chez les non-fumeuses, ce risque est établi à 0.5 par 100 000 femmes; pour les fumeuses, à 2.4. Pour les mêmes femmes qui ne prennent pas la pilule? Le risque est de 2.0 et il est relié aux risques inhérents à une grossesse.

Pour fins de comparaison, le taux de suicide chez les jeunes au Québec s'élève à 24 par 100 000. Les risques d'un accident chez les 15-19 ans? Environ 10 500 adolescents par année. Et le nombre d'adolescentes qui deviennent enceintes? Entre 7 500 et 8 000 par année.

La contraception désigne toute méthode qui permet d'empêcher volontairement et temporairement la fertilité. On parle de contraception hormonale quand le moyen contraceptif comporte des hormones. Ces dernières se substituent aux hormones naturelles produites par l'organisme pour prévenir le développement de l'ovule. Un ovule est produit par l'ovaire durant un cycle menstruel. S'il est fécondé, il y aura une grossesse; sinon, les menstruations surviendront 14 jours plus tard.

La «pilule» est une méthode de contraception hormonale qui empêche le développement de l'ovule. Le terme scientifique exact est anovulant. Comme il est administré sous forme de comprimés à prendre chaque jour, la désignation populaire est donc la «pilule».

Les femmes affectées de problèmes graves au niveau cardio-vasculaire, de certains cancers du sein ou de l'utérus, de problèmes congénitaux d'augmentation des lipides dans le sang, ou de maladies du foie. Et, bien sûr, celles qui sont enceintes ne doivent pas prendre la pilule.

Certains autres problèmes de santé peuvent aussi mener à la décision de ne pas prescrire la pilule ou de l'interrompre après en avoir fait l'essai; par exemple, les migraines déjà présentes mais qui augmentent lorsque la femme prend la pilule, le diabète, l'épilepsie, l'hypertension. Les jeunes femmes qui souffrent de ces conditions peuvent cependant bénéficier de la pilule si elles sont bien suivies. Il ne faut pas oublier que la grossesse constitue pour elles un fardeau physiologique beaucoup plus lourd.

Chez la majorité des adolescentes, ces contre-indications n'existent pas. Il faut surtout être vigilant face à une grossesse qui pourrait être déjà présente parce que la plupart d'entre elles consultent pour la pilule entre six mois et un an après avoir commencé leur vie sexuelle.

Et les fumeuses? Après 35 ans, une femme qui fume ne doit plus continuer de prendre la pilule. Que penser d'une adolescente qui fume depuis l'âge de 12 ans et qui veut commencer à prendre la pilule à 15 ans? À une mère qui m'en voulait un peu d'avoir prescrit la pilule à sa fille qui fumait, parce que, me disait-elle, tout le monde sait qu'on ne peut pas faire arrêter la cigarette à qui ne le veut pas, je me devais de répliquer que l'on ne peut pas non plus faire arrêter les relations sexuelles à qui ne le veut pas. Pire encore, il faudrait convaincre au moins deux personnes. Recommander le condom? Mais, bien sûr, absolument, tous les arguments que vous voudrez madame, sauf que si elle ne le veut pas, nous nous retrouvons à la case départ. Je peux seulement la rassurer que le danger est moins immédiat que le risque d'une grossesse. Pour faire image, nous avons effectué 59 tests de grossesse en janvier 92, dans notre seule petite clinique, chez des moins de 18 ans!

La pilule n'est pas un bonbon que l'on distribue sans discrimination, mais elle n'est pas non plus la bombe à retardement qui réduira en miettes le corps des femmes. Je vous propose donc de me suivre dans un autre épisode de la saga de la pilule la semaine prochaine.


VITE!
SAUTEZ SUR UNE
ÉLANTRA
AVANT LE 29 FÉVRIER 1992!
ET
EMPOCHEZ
1000$*





Prix régulier 10,995$*
À partir de
9 995$*



Élantra GL 1992

• 16 soupapes-113 chevaux • 1.6 litre-4 cylindres • 5 adultes en tout confort
• essuie-glace intermittent • vitres teintées • pneus Michelin 4 saisons
• horloge digitale • servo-freins • servo-direction • point d'attache pour siège d'enfant et plusieurs autres caractéristiques standard

Vos partenaires

GARANTIE 5 LA PASSION DE LA QUALITÉ
5 ANS/60 000 KM : GARANTIE GLOBALE
5 ANS/100 000 KM : ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

HYUNDAI
Un achat intelligent!

* P.S.D.F. prix de détail suggéré pour la Élantra GL 5 vitesses de base 1992 (10 995 $ moins remise de 1 000 $ accordée conjointement par le manufacturier et les concessionnaires participants), T.V.P., T.P.S., transport, immatriculation et préparation en sus. Voir votre concessionnaire participant pour les détails. L'offre se termine le 29 février 1992.

...vos concessionnaires de la grande région de Montréal

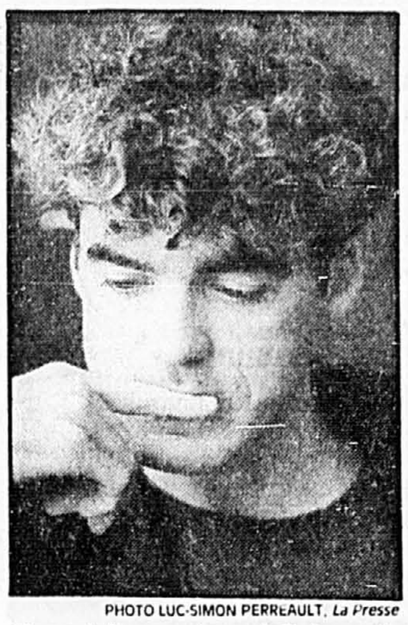


PHOTO LUC-SIMON PERREAULT, *La Presse*

**Yves Julien, automobiliste malheureux : « Les petites villes américaines ont une justice de cow-boys... »**

# Automobiliste échaudé craint désormais la justice américaine

ÉRIC TROTTIER

■ En voulant plaider non coupable à une contravention pour excès de vitesse commis aux États-Unis en septembre 1991, un Montréalais de 29 ans, Yves Julien, s'est rendu compte à son grand malheur que son permis de conduire avait été suspendu par l'État de New York avant même qu'il ne comparaisse pour défendre sa cause, mardi dernier.

« Je croyais que la justice américaine présumait que l'accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire, mais dans les petites villes, ils exercent une véritable justice de cow-boys », a relaté hier à *La Presse* cet étudiant en génie électrique de l'Université Concordia.

Le dimanche 9 septembre, Julien revient de Plattsburgh, où il exploite l'été un petit commerce de location de voiliers, sur le lac Champlain. Soudain, il est intercepté par un « State Trooper » (police d'état) sur l'autoroute 89, à la hauteur de Chazy. L'agent lui explique qu'il roulait à une vitesse de 117 km/h dans une zone de 90 km/h. Mais Julien n'est pas d'accord avec ce constat : « Nous étions à peu près 2000 à revenir au Québec par l'autoroute 89. Je ne faisais pas de vitesse, je suivais le trafic », prétend-il.

Son intention d'alors est de plaider non coupable, aussitôt qu'il recevra une citation à comparaître à la cour de Chazy. L'automobiliste québécois omet toutefois d'envoyer sa décision à la cour de Chazy, dans les 60 jours, tel qu'indiqué — en petits caractères, il est vrai — à l'arrière de son billet d'infraction. « C'est la première fois que je me fais arrêter dans cet État. Je croyais que la procédure était la même qu'au Québec », argue-t-il.

C'est ainsi qu'à la mi-janvier, il reçoit un avis du palais de justice de Chazy pour enregistrer un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité, auquel il répond correctement. Début février, il obtient sa convocation à la cour de Chazy, prévue pour mardi dernier, 19 h.

Manque de pot : en s'y rendant, sur un chemin de campagne de Rouses Point, près de la frontière, il se fait encore appréhender pour excès de vitesse. Cette fois, il roulait à 73 km/h dans une zone de 50 km/h. « J'admets que je dépassais la limite permise, même si j'étais dans un secteur désert et même si la neige camouflait les panneaux indicateurs de vitesse », rétorque Julien qui, au point où il en était rendu, ne voulait pas contester cette deuxième contravention.

Mais voilà le hic : le policier qui l'a arrêté, en effectuant quelques vérifications de routine, a remarqué que le permis de conduire de Julien avait été suspendu par la cour de Chazy, avant même qu'il ne comparaisse pour plaider sa cause. « Quand ils se sont aperçus de ça, les policiers m'ont brutalisé, menotté et fouillé, avant de m'emmener au poste », soutient-il.

Après une heure d'interrogatoire, durant laquelle on lui demande notamment pourquoi il n'a pas payé son premier billet d'infraction, il est conduit devant le juge Lewis Dupras, de Rouses Point. Celui-ci lui déclare alors qu'il ne sert à rien de plaider non coupable, poursuit Julien. « C'est de l'intimidation pure et simple : il m'a dit que si je plaidais non coupable et que je perdais ma cause, on pourrait m'envoyer en prison. » Un peu affolé, il se déclare coupable et accepte de payer deux contraventions : 90 $ pour le 2e excès de vitesse et 200 $ pour avoir conduit un véhicule sans permis.

Yves Julien n'en avait toutefois pas fini avec la justice de l'Oncle Sam. Avant de retourner au Québec, il a dû comparaître comme prévu au palais de justice de Chazy, pour la première infraction. Exténué de sa mésaventure, il a préféré là aussi plaider coupable et payer son amende de 100 $, plutôt que de risquer la prison, comme le lui avait laissé entendre l'autre juge plus tôt.

Finalement, le juge Dupras, de Rouses Point, a laissé tomber l'accusation d'avoir conduit un véhicule sans permis de conduire, le lendemain, vraisemblablement parce que le palais de justice de Chazy se serait trompé en suspendant le permis de M. Julien.

Joint à son domicile, hier, le juge Dupras a refusé d'accuser directement le palais de justice de Chazy : « Tout ce que je peux dire, c'est que normalement, quand un policier amène un automobiliste qui n'a pas de permis valide devant moi, je le condamne automatiquement. C'est la première fois que je ne donne pas la sanction prévue, tout simplement parce que je ne comprenais pas qu'on ait suspendu son permis avant qu'il comparaisse. »

Yves Julien veut maintenant porter plainte contre le juge James Gagnier, de la cour de Chasy. Il promet en outre de cesser de faire des affaires avec les New-Yorkais, notamment en déménageant ses voiliers de l'autre côté du lac Champlain, au Vermont. « Les Vermontois sont plus *cools*, tandis que dans l'État de New York, les gens ne pensent qu'à faire du fric et à exploiter les Canadiens. »

## RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

**Lotto 6/49** — Tirage du 92-02-15

| GAGNANTS | | LOTS |
|---|---|---|
| 6/6 | 2 | 1 351 412,70$ |
| 5/6+ | 7 | 115 835,30$ |
| 5/6 | 350 | 1 853,30$ |
| 4/6 | 17 059 | 72,90$ |
| 3/6 | 301 375 | 10,00$ |

9 15 22 38 41 45

Numéro complémentaire : 33

Ventes totales : 18 709 780,00$
Prochain gros lot (approx.) : 2 200 000,00$
Prochain tirage : 92-02-19

**Extra** — Tirage du 92-02-15

| NUMÉROS | LOTS |
|---|---|
| 274702 | 100 000 $ |
| 74702 | 1 000 $ |
| 4702 | 250 $ |
| 702 | 50 $ |
| 02 | 10 $ |
| 2 | 2 $ |

**Banco** — Tirage du 92-02-15

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 4 | 5 | 7 | 13 | 26 |
| 29 | 31 | 32 | 33 | 38 |
| 45 | 46 | 48 | 49 | 50 |
| 56 | 58 | 59 | 64 | 66 |

Prochain tirage : 92-02-17

**Select 4/6** — Tirage du 92-02-15

6 17 20 22 29 30

Numéro complémentaire : 11

MISE-TÔT 11 25 28 42

| GAGNANTS | LOTS |
|---|---|
| 112 | 446,40$ |

| GAGNANTS | | LOTS |
|---|---|---|
| 6/6 | 0 | 1 000 000,00$ |
| 5/6+ | 5 | 6 640,00$ |
| 5/6 | 47 | 470,90$ |
| 4/6 | 1 938 | 53,30$ |
| 3/6 | 30 782 | 5,00$ |

Ventes totales : 1 193 332,00$
Gros lot à chaque tirage : 1 000 000,00$

**TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.


# TOUS LES SMOKINGS À 69 $



Vous attendez ce qu'il y a de mieux de Syd Silver. Nous vous offrons donc, à prix réduit, ce qui se fait de mieux. En effet, jusqu'au 15 mars 1992, vous pouvez louer tout smoking Syd Silver pour seulement 69 $.

Composez une apparence tout en élégance en choisissant un de nos cinquante-cinq styles de costumes, dont nos neuf créations 1992, tous taillés dans des lainages italiens à 100 % les plus fins.

Passez à la boutique Syd Silver la plus proche ou consultez l'annuaire des pages jaunes, à la rubrique Vêtements de cérémonie — Location, pour trouver le détaillant Syd Silver le plus près de chez vous.

Mais faites vite, car cette chic offre à 69 $ se termine le 15 mars.

# QUELLE CHIC OFFRE!

SYD SILVER Formals

**Salle d'exposition et magasin de Montréal :**
6552, boulevard St-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3C6
(514) 276-8589




## Pierre Foglia

# *Sommes-nous morons ?*

Je prévoyais chroniquer sur l'abondance. Je pensais même en faire une série. Après un mois et demi de Russie, un peu naïvement je croyais qu'il me suffirait de déambuler dans les allées d'un Provigo pour trouver l'extase.

Eh bien ! je me suis trompé. Mon retour de Russie n'a pas été différent de mes autres retours. À moins que je revienne de Saskatoon ou Calgary, la même chose me frappe toujours quand je reviens ici après un long séjour à l'étranger : la médiocrité ambiante.

Il serait plus juste, et sans doute plus aimable de dire : une certaine complaisance collective devant la médiocrité ambiante. Sauf que c'est là un bien long détour pour dire la même chose. La médiocrité n'est rien d'autre que notre indulgence pour nos petites débilités. (Au fond, il nous serait très facile de ne pas être médiocres : il nous suffirait de regretter de l'être un peu.) Anyway...

Pourquoi je vous parle de cela ce matin ? Eh bien ! je vous l'ai dit. Après un mois et demi de Russie, je prévoyais chroniquer sur notre abondance en biens, or c'est notre indigence en substance qui me saute dans la face. D'où ma question : sommes-nous morons ?

Je vous répondrai par une autre question ? Connaissez-vous la chanteuse Katleen ? Ou Catherine, ou je ne sais quoi, en tout cas une mini Michèle Richard qui s'est fait pogner l'autre jour à *Surprise sur prise*.

Comme il arrive souvent dans cette émission, la joke a viré au pénible, la mystification devenant un piège à con dès lors que le ridicule n'émane plus du quiproquo, mais de l'insignifiance de la victime...

— Mademoiselle, il va falloir que je sévisse, menaçait le faux flic.

— Qu'osse que ça veut dire ça ? a répondu la chanteuse en plissant son charmant petit front...

Vous me direz que le subjonctif de sévir n'est pas indispensable au répertoire disco-techno-pop, et c'est vrai. Mais la charité commandait tout de même au réalisateur de *Surprise sur prise* de gommer cette énormité au montage. Ce qui n'a pas été fait. Ce qui n'a même pas été relevé. À l'évidence, personne n'a rien vu de mal là-dedans. Probablement que tout le monde a trouvé ça « cute »... Et bien entendu la jeune chanteuse n'est pas morte de honte, au contraire elle s'est trouvé bien du caractère...

Pas de quoi s'indigner, dites-vous ?

Je ne m'indigne pas. C'est seulement qu'arrivant d'ailleurs, ça m'a sauté dans la face. Et j'en parle comme ça, comme on jette un oeil au thermomètre extérieur les matins de grand froid : brrr, moins vingt. Mais au fond on s'en fout. C'est pas vrai que mon pays c'est l'hiver. Dehors oui. Mais en dedans, fait tiède et mou.

o

On trouvera une superbe illustration de ce que j'entends par « complaisante acceptation de la médiocrité ambiante » dans l'annonce du restaurant de *La Cage aux Sports*.

On fait défiler sur l'écran des tatas et des tatanes super chromés qui nous disent que, oui, c'est très bon à *La Cage aux Sports*, oui il y a un grand écran pour regarder les matches de hochey, mais le vrai message c'est pas ça. Le vrai message c'est : à *La Cage aux Sports*, vous rencontrerez des gens comme nous... Avant de nous vendre un restaurant, l'annonce nous propose un échantillon d'humanité à admirer. C'est comme ça qu'on est beau au Québec : jovial, « nature » et tata.

Ici on ne se contente plus d'être médiocre. On célèbre la chose tous ensemble à *La Cage aux Sports*...

o

Élevons la barre d'un cran. De deux même. Languirand c'est quand même pas n'importe qui, même si la plupart du temps c'est n'importe quoi. J'écoute pas souvent, mais comme je reviens toujours à Radio-Canada, j'accroche une phrase ici et là et parfois je reste. Ce n'est pas toujours complètement nono. Chez Languirand la présentation du sujet est souvent intéressante et bien documentée, c'est après que ça se gâte, quand il quitte le support de ses lectures pour penser tout seul... Bref, ce jour-là il a commencé à parler des responsabilités de l'État. Sauf qu'il n'appelait pas ça comme ça. Il disait que les hommes s'étaient fait un beau cadeau avec l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, nanana... Tu parles que je le voyais venir de loin ! Les abus mon vieux. Les maudits abus ont tout fucké ce système-là. L'homme ne mérite pas ce strict minimum de justice sociale. Évidemment Languirand n'appelle pas ça de la justice sociale. C'est un langage démodé. Il a dit que l'homme n'était pas prêt pour une société idéale...

Si c'était Arthur ou Proulx ou Dufour qui tenaient ces propos-là, je dirais bon, ça leur ressemble, ils m'emmerdent mais au moins ils ne se trahissent pas...

Tandis que Languirand... J'ai beau le niaiser sur son bag New Age, ça reste quelqu'un de la grande famille humaniste. Il n'a pas le droit de dire que l'assurance-chômage est une structure idéale qu'on ne mérite pas. Fuck, c'est une responsabilité minimum, la moindre des décences. C'est pas parce que les socialistes ont échoué à améliorer le monde que nous on réussira en faisant exactement le contraire...

Le médiocrité c'est aussi cet opportunisme-là qui fait surfer les vieilles putes humanistes sur la vague des libéralismes à la mode...

o

Dernière illustration. La médiocrité ce n'est pas Isabelle Brasseur qui tombe. Mais pour une fois, désolé de ne pas être d'accord avec mes confrères, ce n'est pas non plus Jean Pagé qui lui a demandé si ça faisait mal...

Pour une fois que Pagé essayait de faire une job de journaliste... On peut bien trouver maladroite son insistance à faire parler « à chaud » Isabelle Brasseur, mais bon, dès lors qu'il est admis dans la profession, comme une obligation douloureuse, mais tout de même permis d'aller importuner « à chaud » les proches des victimes de faits divers ou de catastrophes, je ne vois pas pourquoi on se gênerait pour demander à une patineuse qui est tombée sur son cul si ça lui a fait mal. Elle n'en mourra pas...

On n'aurait pas fait un tel plat au patinage de vitesse ou au ski de fond. On a beaucoup moins de simplicité au patinage artistique. Sous leurs costumes de folies bergères, les patineurs et patineuses « artistiques » cachent des susceptibilités de méga-stars...

Franchement ? Je ne peux pas dire que je déteste toujours de les voir tomber...

o

C'était quoi la question déjà ? Ah oui ! « Sommes-nous morons ? » Disons, oui, un peu.

Mais attendez, est-ce que je peux en poser une autre ? Merci. Voici : « Les morons sont-ils plus heureux ? »

Il n'y a que vous pour me le dire.

## 70 000 autochtones de Toronto font l'essai de leur propre système de justice

**SUZANNE DANSEREAU**
*de la Presse Canadienne*
*TORONTO*

■ À partir du mois de mars, Toronto sera la première grande ville en Amérique du Nord où les autochtones auront accès à leur propre système de justice.

Au lieu d'être jugé par le système «blanc» conventionnel, un accusé aura le choix d'être référé à un jury de quatre autochtones qui décidera de sa sentence.

Et au lieu d'être une peine de prison, cette sentence pourra constituer en des travaux utiles à la communauté.

«Nous voulons briser le cycle infernal de l'Indien qui passe son temps à retourner en prison», explique Jonathan Rudin, le coordonateur du projet.

Ce projet-pilote, qui ne coûtera pas plus de 100 000 $ au Trésor ontarien, est déjà en vigueur dans certaines réserves du nord de l'Ontario, dont celle de Attawapiskat, mais c'est la première fois qu'une telle expérience est tentée dans un grand centre urbain, explique M. Rudin.

Il faut mentionner toutefois que le projet ne s'applique qu'aux offenses mineures comme le vol, le vandalisme ou la prostitution.

Pour être éligible, un accusé autochtone doit d'abord accepter de reconnaître sa «responsabilité» dans un crime. «On ne parle pas ici de coupable ou non coupable, mais plutôt de responsabilité», explique M. Rudin.

Et si le procureur de la Couronne (du système blanc) accepte sa candidature au programme, les accusations portées contre lui sont retirées.

L'accusé passe ensuite devant un comité de quatre personnes — des autochtones et si possible des gens de sa nation qui parlent sa langue — qu'il soit Cri, Objibwe, Mohawk ou Indien sans statut.

Le comité décide du genre de peine que l'accusé devra subir. Dans le cas d'un vol, il peut être amené à restituer l'argent ou l'objet volé, ou encore il peut être obligé d'effectuer des travaux de tous genres dans les quelque 40 organisations autochtones à Toronto: les centres communautaires, la clinique de santé, le théâtre autochtone, les projets d'habitation, etc...

De plus, l'accusé aura la possibilité de discuter avec le comité des problèmes personnels qui l'ont peut-être amené à commettre son crime.

### Alcoolisme et toxicomanie

«Nous avons découvert que les contrevenants typiques ont des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, qu'ils reçoivent de l'assistance sociale et qu'ils ont déjà un dossier criminel», note M. Rudin. Le but est de donner à ces gens une chance de se réintégrer dans la société, ou dans leur communauté.

«C'est comme ça que la justice autochtone fonctionnait et fonctionne encore dans certaines réserves au Canada», relate M. Rudin, en donnant l'exemple des Territoires du Nord-Ouest où, vu que le juge «blanc» ne passe qu'aux trois mois, les autochtones règlent une bonne partie de leurs «problèmes» eux-mêmes.

Ceux qui ont mis sur pied le projet sont très prudents. «Il faut que le projet soit une réussite, car s'il échoue, on ferme la porte à toutes les autres initiatives du genre dans un centre urbain. Puisque nous sommes les premiers, nous donnons l'exemple», explique M. Rudin.

C'est pourquoi les organisateurs préfèrent ne pas traiter de cas de violence (contrairement à ce qui se fait dans les réserves). C'est pour cette raison également qu'ils préfèrent se limiter à une cause par semaine.

«Nous pourrions inscrire au moins 250 contrevenants par année, mais nous préférons y aller doucement», explique M. Rudin. La première cause, une cause de vol, sera entendue au début du mois de mars.

Plus de 70 000 autochtones vivent à Toronto.

# Une justice pour et par les autochtones, propose la Conférence des juges

**PIERRE APRIL**
*de la Presse Canadienne*
*QUÉBEC*

■ La Conférence des juges du Québec a déposé, dans le cadre du Sommet de la justice qui débute ce matin dans la Vieille capitale, une proposition sur la prise en charge par les autochtones de l'administration de la justice sur leur territoire et couvrant les domaines judiciaire, policier, correctionnel et social.

Cette proposition «qui ne doit pas être préjudiciable à toute position politique que pourront adopter les autochtones dans leurs futures négociations avec les gouvernements» sera débattue par des représentants des 11 nations autochtones du Québec, jeudi, à une table exclusivement consacrée à leurs préoccupations en présence du ministre de la Justice Gil Rémillard et de son collègue de la Sécurité publique Claude Ryan.

La Chambre des notaires du Québec y est aussi allée d'une résolution suggérant la rédaction d'un recueil sur les traditions autochtones pour que l'administration de la justice dans leur milieu puisse en tenir compte.

Pour ne pas être en reste, le Barreau du Québec a proposé des sessions de formation destinées à la communauté juridique et aux divers intervenants en matière de justice sur les réalités socio-culturelles des autochtones.

Dans le document décrivant les états de situation, un chapitre complet est consacré aux autochtones.

Ils y désapprouvent un système judiciaire qui ne correspond pas à leurs valeurs et critiquent le fonctionnement des tribunaux «dont les délais, la présence sporadique dans leurs communautés et la procédure rendent l'administration de la justice inefficace».

Les autochtones rejettent également les sentences prononcées par les tribunaux et le traitement réservé aux victimes.

### Omniprésents

Les premières nations seront d'ailleurs omniprésentes au Sommet et siègeront entre autres aux tables traitant du règlement non judiciaire des conflits et des litiges, des aspects économiques de la justice, de la situation des femmes dans l'administration de la justice et finalement à celle sur les institutions.

À l'instar des autochtones, les représentants des communautés culturelles tiendront aussi une place importante puisqu'ils se retrouveront à sept des huit tables de délibération composées de 25 participants chacune.

Les jeunes, les femmes, les grandes centrales syndicales et le milieu des affaires seront de toutes les discussions, accompagnés de représentants du monde municipal, des consommateurs, des personnes âgées, des organismes de promotion des droits de la personne et des milieux scolaire, collégial et universitaire.

Trois rapports importants, dont les conclusions ont été rendues publiques au cours des derniers mois, serviront de documents de référence.

Le rapport du Groupe de travail sur l'évaluation de la loi sur la protection de la jeunesse, présidée par le juge Michel Jasmin, celui sur l'administration de la justice en matière criminelle signé par le juge Guy Guérin et le rapport sur l'accessibilité à la justice de Me Roderick Macdonald, ont inspiré l'ensemble des 560 résolutions soumises.

Une centaine d'entre elles émanent du Conseil du statut de la femme et des groupes qu'il représente.


Nous Achetons Les bijoux

Nous évaluons et achetons les bijoux de famille ou de personnes depuis plus de 20 ans. Nous sommes réputés pour offrir le meilleur prix et payer sur-le-champ. Que vous ayez un seul bijou ou toute une collection à offrir, venez en discuter avec nous.

Thompson & Whetstone Ltée 289-9761
1117, rue Ste-Catherine O., bureau 900, Montréal



Choix.

Faites vos choix, chaque jour de la semaine.

Dès aujourd'hui et jusqu'au 31 mars 1992, vous pouvez profiter du luxe, du service et du style des Hôtels Inter-Continental à Montréal et à Toronto. Et vous pouvez le faire à un tarif exceptionnellement bas, incluant un avantage additionnel. Choisissez l'option que vous privilégiez et jouissez pleinement d'un luxueux séjour bien mérité.

| | |
|---|---|
| | Hébergement dans une suite comprenant une chambre à coucher. |
| | Chambre communicante à moitié prix. |
| | Stationnement de nuit. |
| | Crédit de $25 par jour dans nos bars et restaurants. |

HOTEL INTER·CONTINENTAL MONTRÉAL — $139*
360, rue St-Antoine ouest • (514) 987-9900

HOTEL INTER·CONTINENTAL TORONTO — $149*
220 Bloor Street West • (416) 960-5200

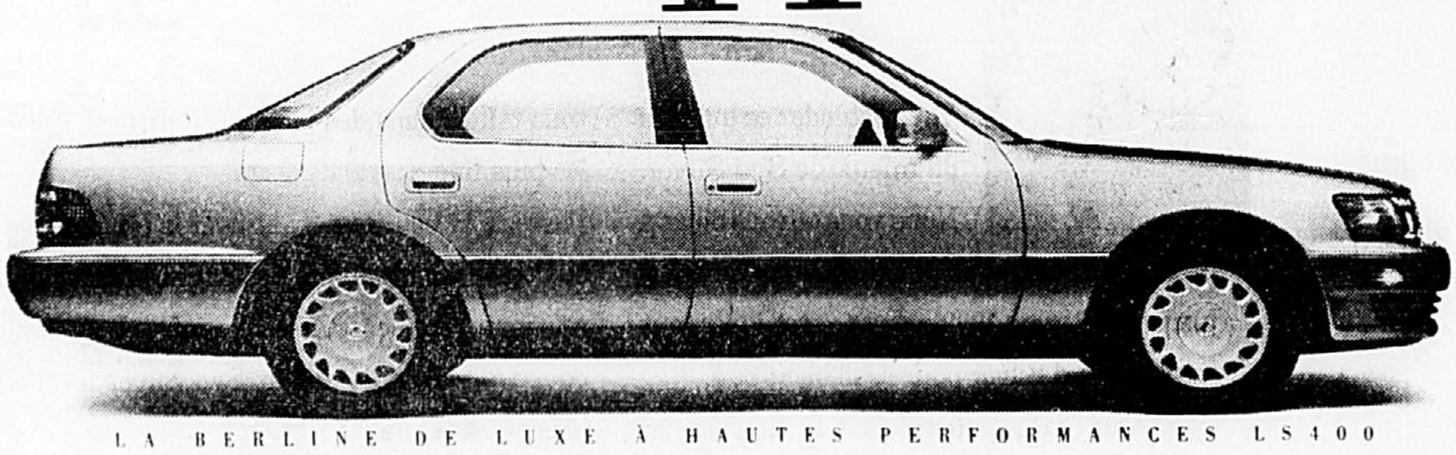
Pour réservations, contactez votre agent de voyages ou appelez sans frais, 800-327-0200.

INTER·CONTINENTAL® HOTELS

*Tarifs et options, par chambre, par nuit, occupation simple ou double. Selon les disponibilités. Réservations requises à l'avance. Si l'une des options n'est pas disponible à l'arrivée, un substitut sera proposé. Des options additionnelles à celle choisie peuvent être achetées. Taxes locales et service non inclus. Non disponibles pour les groupes.



C'est le te rapport an



LA BERLINE DE LUXE À HAUTES PERFORMANCES LS400

1991
Prix AJAC Voiture de l'année
et Meilleure nouvelle berline de luxe*

1991 AJAC Québec
Association des Journalistes Automobile du Canada

*D'après les résultats de l'AJAC 1991 et les résultats pour Voiture importée de l'année 1992 du magazine Motor Trend.

SPCA NOUS AVEZ-VOUS OUBLIÉS?

Veuillez renouveler votre carte de membre aujourd'hui.

SPCA, 5215 Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H4P 1X4

FLORIDE
West Palm Beach
62 900 $ U.S.
(À près de 50 % de la valeur originale)
2 chambres, 2 salles de bain, plus de 1100 pieds carrés, incluant terrasse privée et 3 appareils ménagers, etc.
Situé sur le bord de Clear Lake à seulement 1 mille de l'Intracoastal et à 2 milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 et à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach.
Ce magnifique projet ultra-sécuritaire de 96 condominiums est à distance de marche d'un golf, d'un des plus grands centres commerciaux du sud de la Floride (ouvert 7 jours par semaine) du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos.
LAKE PLACE CONDOMINIUM
Aussi tennis, pavillon, salle d'exercice,
FINANCEMENT 80 % à 4,75 % JUSQU'AU 1er MARS 1992
Soirée d'information les 12 et 19 février 1992 à 9 h au Pier 66, Fort Lauderdale
Réservation: 1 800 874-6801
SOIRÉE D'INFORMATION À 19 H.
Baie James, L'Auberge Radisson 17 et 18 février 1992
Québec, Ste-Foy, Hôtel des Gouverneurs 19 février 1992
Rimouski, Hôtel des Gouverneurs 20 février 1992
Trois-Rivières, Hôtel des Gouverneurs 21 février 1992
Drummondville, Auberge Universel 24 février 1992
Sherbrooke, Hôtel des Gouverneurs 25 février 1992
Montréal, Île Charron, Hôtel des Gouverneurs 26 février 1992
Réservation: 1-800-874-6801
1727183 207

# Richard Maroist, «le king» du divorce

YVES BOISVERT

JUSTICE

*Qui en a les moyens?*

■ «Sans publicité, je ne vois pas comment je pourrais m'en sortir. Il n'y a pas de syndicat qui me donne un million d'honoraires par année, moi!»

Pour Richard Maroist, le droit est un commerce comme un autre. La meilleure façon de faire baisser les prix, c'est encore la concurrence. Et pour pouvoir entrer en concurrence, il faut se faire connaître, s'annoncer.

Cela ne fait pas six mois que le Barreau permet à ses membres de faire de la publicité. Richard Maroist, lui, s'annonce depuis 10 ans. Le Barreau lui a livré une guerre sans merci. Comité de discipline, procès jusqu'en Cour d'appel...

Mais avant le dénouement de cette querelle, la Cour suprême déclarait que les corporations professionnelles ne peuvent interdire la publicité de leurs membres. Ça fait partie de la liberté d'expression.

Richard Maroist a donc eu raison. Le Barreau a dû modifier son règlement et permettre d'afficher plus que sa carte d'affaires. Libéralisation, mais tout de même avec encadrement pour «éviter les abus».

Jusqu'ici, les bureaux d'avocats ont fait preuve d'une grande retenue. Les études qui auraient les moyens de faire de la pub n'en ont pas vraiment besoin et comptent davantage sur les réseaux informels et le bouche à oreille pour s'attirer de nouveaux clients. Jusqu'ici.

Les spécialistes s'attendent par contre à ce que les plus petites études se livrent à des guerres de prix avant longtemps, étant donné l'abondance de la main-d'oeuvre juridique.

### Coupons rabais

Richard Maroist, qui ne s'est pas gêné, en est un bon exemple. Il s'est mis à distribuer dans la région de Québec des «coupons rabais» de 50 $, applicables sur les honoraires pour tout service rendu par «le king».

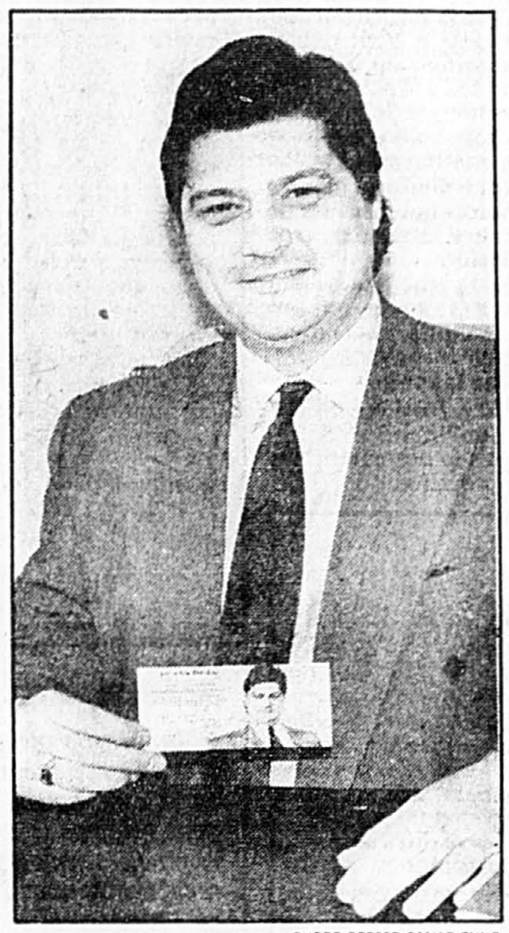


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Me Richard Maroist, de Québec, et un de ses controversés coupons rabais.

Dans les officines du Barreau, des cheveux se sont dressés sur les crânes.

Allait-on assister à ce qu'on voit dans plusieurs États américains, où les avocats annoncent à la télé, sur le bord des grandes routes, sans retenue aucune? Et vive les «spéciaux du week-end»!?

Le syndic a déposé contre Maroist une série de plaintes au comité de discipline pour avoir donné à la profession un caractère de «lucre et commercialité». Autrement dit, d'avoir présenté son travail comme une «business» de vendeur d'automobiles. Usagées.

Mais la porte de la publicité devant être ouverte ou fermée, de quel droit le Barreau peut-il dénoncer son membre Maroist? «Lucre et commercialité»? Il est vrai que dans les grands bureaux, où l'on est horrifié par une publicité d'aussi mauvais goût, on se dévoue exclusivement aux intérêts supérieurs de la justice. Calculatrice à la main.

Richard Maroist s'attendait à être poursuivi: «Le syndic, c'est le chien de garde de l'establishment», dit-il.

La plainte devant être entendue au mois de mars, le syndic ne peut pas faire de commentaires.

Me Marois a 37 ans, trois enfants. Sa pratique est loin d'être florissante. Il partage un bureau avec un collègue, n'a ni secrétaire, ni télécopieur.

Il vise une clientèle sans grandes ressources, à qui il veut offrir des services «de base» à bon marché. Rien de très compliqué: des conseils juridiques, des divorces à l'amiable (où, quand les parties s'entendent, il n'y a qu'à remplir un formulaire), incorporations (encore un formulaire), etc.

«Ça va donner des idées aux jeunes, les services qui vont se développer, ça va être incroyable!» dit-il.

Et il promet pour bientôt une nouvelle campagne de publicité, du «jamais vu»...

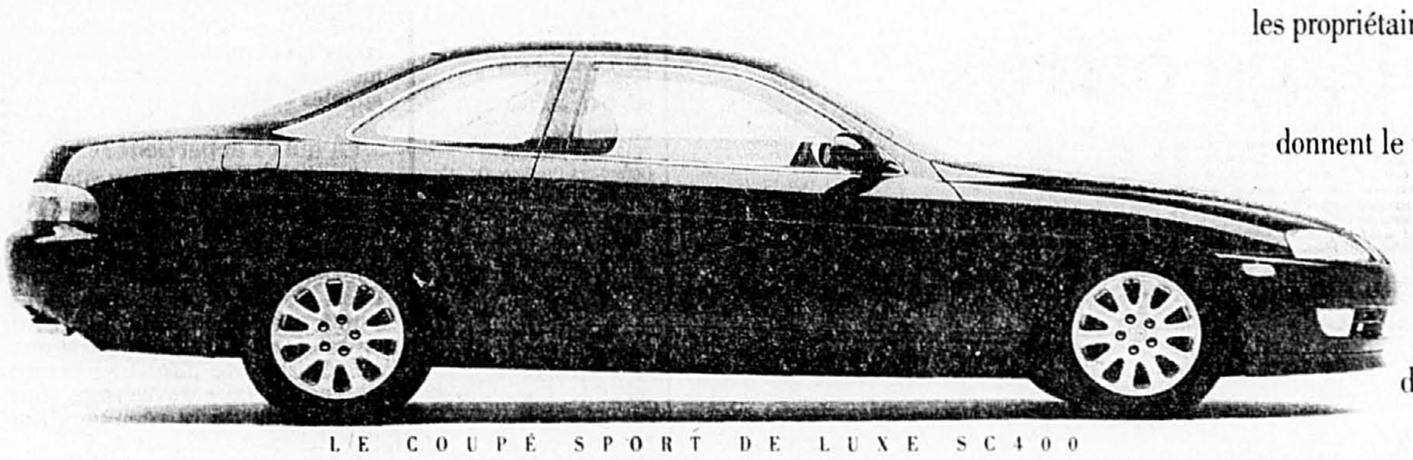
Les résultats jusqu'ici? Pas fameux. Et ça commence à presser, parce que que le king a l'air impatient.

mps du
nuel Lexus.

À peu près à la même époque chaque année, les journalistes automobiles nous proposent leur évaluation des différentes voitures offertes. Jusqu'ici Lexus a connu un succès remarquable, raflant les plus grands honneurs année après année et ce, depuis nos débuts.

Et bien que nous soyons extrêmement flattés de tous ces éloges, ce sont les propriétaires de nos voitures qui nous donnent le plus de raisons d'être fiers.

Pour connaître le nom du concessionnaire le plus près de chez vous, appelez sans tarder au 1-800-26-LEXUS. Puis venez examiner la voiture de l'année, l'année de votre choix bien sûr.



LE COUPÉ SPORT DE LUXE SC400

1992
Meilleure voiture importée de l'année selon le magazine Motor Trend

LEXUS
À la conquête de la perfection

## La rapport Macdonald: des solutions concrètes

■ Le rapport Macdonald, déposé au mois de septembre, sera la pièce de résistance du Sommet sur la justice, qui débute ce midi.

L'étude, la plus vaste jamais réalisée au Canada sur la question de l'accessibilité, était présidée par le professeur Roderick Macdonald, de McGill. Voici quelques unes de ses 131 recommandations (outre la bonification de l'aide juridique).

- Pour aider à financer l'«amélioration» de l'aide juridique: contribution de la Chambre des notaires et du Barreau et une partie de la TVQ perçue sur les services juridiques.
- Procéder à des camapagnes d'information et de vulgarisation juridique dans différents milieux.
- Création d'un fonds de recherche pour trouver des alternatives moins coûteuses que le recours aux tribunaux.
- Inciter à la médiation entre le mari et la femme, dans les affaires de famille, et permettre au juge de l'ordonner carrément.
- Mettre sur pied des «CLSC juridiques», pour aider à régler les conflits domestiques non criminels.
- Mettre sur pied des projets pilotes dans lesquels des juges transféreraient à des arbitres certains procès.
- Déjudiciariser le droit criminel pour une série de délits mineurs qui seraient à préciser. Le Procureur général retirerait les accusations à certaines conditions, la victime aurait son mot à dire et le processus serait public.
- Étendre aux litiges de 3000 $ et moins la compétence de la Cour des petites créances, la faire siéger le soir, décentraliser ses opérations et permettre, dans des cas complexes, la présence des avocats. Penser à donner aux cours municipales le pouvoir d'entendre les affaires de petites créances.
- Que le ministère de la Justice s'attaque au problème des délais judiciaires, entre autres en simplifiant la procédure et en modernisant le mode de gestion des dossiers par les cours.
- Modifier les règles de procédure pour permettre le «télétémoignage», la conférence téléphonique et l'utilisation d'autres nouvelles techniques comme le télécopieur.
- Encourager l'adhésion à des programmes d'assurance juridique, entre autres par des mesures fiscales.
- Examiner la possibilité d'indemniser les personnes accusées au criminel qui sont finalement acquittées.
- Limiter et contrôler les frais (exorbitants) d'expertise des divers professionnels appelés à venir témoigner.
- Promouvoir, par un programme d'aide financière, l'accès à l'égalité en finançant des procès pour discrimination pour des victimes qui n'ont pas les moyens de le faire.

Centre d'écoute
Complexe Desjardins
Accueil: lundi au vendredi Midi — 17 h
LE HAVRE 982-0333

# La tempête a fait des siennes sur les routes

■ Pas moins de 17 centimètres de neige sont tombés sur Montréal depuis samedi 15 h, occasionnant une trentaine d'accidents de la circulation sur les voies rapides entourant la ville.

Selon Environnement Canada, la tempête qui ne devait nous apporter que 10 centimètres de neige, nous a quittés en fin d'après-midi hier et on prévoit pour aujourd'hui une journée ensoleillée, avec quelques passages nuageux. Le mercure oscillera autour de - 1 aujourd'hui.

Le dégagement qui s'est amorcé hier en fin de journée sur l'ouest du Québec, derrière la dépression qui a laissé des quantités de neige supérieures à 10 centimètres sur le sud-ouest de la province, est favorisé par une crête de haute pression en provenance des Grands Lacs.

Les températures se maintiendront légèrement au-dessus des normales pour les prochains jours. Néanmoins, on prévoit un ennuagement pour mardi, lequel sera suivi de faible neige. Ce sera venteux.

Dans la région de Québec, les rafales de vent ont transformé au cours du week-end la circulation en un véritable cauchemar. Dans plusieurs secteurs de la rive-sud de Québec, les dérapages et les carambolages se sont succédé sans répit dès le début de la matinée samedi.

La route 132, entre Lévis et Montmagny, a été fermée à la circulation durant plusieurs heures à cause des fortes bourrasques de vent, plusieurs carambolages ayant été signalés.

L'embardée la plus importante s'est produite à la hauteur des collines de Saint-Vallier, où un camion-remorque et quelques voitures ont quitté la route.

La route 132 a aussi été fermée entre Saint-Apollinaire et Saint-Antoine en raison des conditions de route très précaires.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS *LA PRESSE*
Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :
**33639800**
Sinon; composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.
CLUB *Multi points* La Presse



PHOTO REUTER

## *Rien à cacher, sinon la peur*

*Une firme offrant aux amateurs de sensations fortes un saut à l'élastique gratuit — en temps normal le tarif est d'environ cent dollars — à la condition que les candidats plongent nu dans le vide, a attiré quelque 125 clients, dont 19 femmes, samedi, à Nanaimo, en Colombie-Britannique. Les recettes du spectacle étaient versées à une oeuvre de charité. Précisons que les spectateurs qui se sont présentés sur les lieux, plus de mille d'entre eux, devaient, eux, verser deux dollars pour admirer ces anges descendants du ciel.*

# L'écrasement d'un DC-8: Nationair soutient que ses mesures de sécurité n'étaient pas en cause

■ En dépit des conclusions d'une enquête menée par le quotidien montréalais *The Gazette*, la compagnie Nationair affirme avoir obtenu du Bureau canadien de la sécurité aérienne la confirmation que ses mesures de sécurité n'étaient pas en cause dans l'écrasement d'un DC-8, en juillet dernier, en Arabie Saoudite.

Selon le quotidien anglophone, des mécaniciens avaient voulu remplacer, la veille du vol funeste, deux pneus usés de l'appareil. Mais ils auraient changé d'idée après n'avoir trouvé que trop tard la clé de l'endroit où les pneus de rechange étaient remisés, à l'aéroport d'Accra, au Ghana.

Un des pneus qui devaient être changés aurait explosé le lendemain, au départ de Djedda, en Arabie Saoudite. C'est à la suite de cette explosion, selon *The Gazette*, que se seraient enchaînés les événements qui allaient conduire à l'écrasement et à la mort des 261 passagers.

« Pure spéculation », rétorque le vice-président au marketing de Nationair, Claude Lévesque, qui affirme avoir reçu du Bureau canadien de la sécurité aérienne la confirmation que la compagnie n'était pas en cause dans ce drame.

### Prématuré

« Pour le moment, la seule chose qu'on peut dire est qu'il est prématuré de parler de ça parce que l'enquête officielle n'est pas terminée », ajoute-t-il.

« Ils (*The Gazette*) parlent d'une clé manquante. Ce n'est pas le cas. Les cinq pneus de rechange à Accra ont été montés à bord de l'avion. »

M. Lévesque met également en doute les déclarations de Omar Barayan, vice-président de l'aviation civile d'Arabie Saoudite, qui a notamment affirmé aux reporters du quotidien que selon les enregistrements des conversations dans la cabine, le copilote du DC-8 avait averti le pilote de l'explosion d'un pneu au décollage. Selon M. Barayan, le pilote aurait ignoré l'avertissement de son copilote.

« L'Arabie Saoudite ne fait aucune enquête, lance Claude Lévesque. C'est le Canada qui la fait. »

Le rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne ne serait déposé que d'ici quelques mois, a récemment appris M. Lévesque.

# Surplus des régimes de retraite: la CSN demande au ministre Bourbeau d'agir

**RAYMOND GERVAIS**

■ « Il est non seulement temps de lever le moratoire sur les surplus des régimes de retraite, mais il est aussi grand temps que le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle, M. André Bourbeau, dénoue l'impasse actuelle touchant ces surplus. »

C'est ce qu'a déclaré hier, la vice-présidente de la CSN, Mme Claudette Carbonneau, qui soutient que le ministre a eu suffisamment de temps, depuis la mise en place du moratoire le 15 novembre 1988, pour recueillir les commentaires des parties patronale et syndicale, ainsi que pour établir une législation claire et précise en la matière.

Mme Carbonneau a cité l'exemple des 103 ex-travailleurs de l'usine Simonds de Granby qui, après un jugement de la Cour supérieure ordonnant à Household Manufacturing of Canada, propriétaire de l'usine, de remettre la totalité du surplus du régime de la caisse de retraite — six millions — aux employés, ont vu leur ex-employeur porter la cause en appel le 9 janvier dernier. « L'existence d'une législation claire et précise sur les surplus des caisses de retraite éviterait que ces travailleurs attendent des mois, sinon des années, avant de savoir ce qui arrive des surplus de leur régime de retraite générés à même leurs contributions et leurs salaires », a soutenu Mme Carbonneau.

Selon la CSN, les surplus des régimes de retraite représentent quelque 1,2 millard de dollars au Québec. De là toute l'importance que les employeurs y accordent ainsi que la difficulté pour le ministre de régler la question une fois pour toutes.

Mme Carbonneau invite donc M. Bourbeau à prendre ses responsabilités en reformulant des propositions qui tiendront compte de la propriété des surplus, des congés de cotisations et des régimes de retraite, communément appelés « salaire final ».

### « À qui ça appartient? »

Toujours selon la centrale syndicale, la question que doit se poser le ministre est la suivante: « À qui appartiennent les surplus? » Pour la vice-présidente, la réponse est simple: « Les contributions à un fonds de pension constituent un salaire différé placé dans une caisse exclusive jusqu'à la retraite. Les régimes de retraite font donc partie de la rémunération globale. »

Pour Mme Johanne Bérard, actuaire à la CSN, si des surplus sont générés à cause de certaines prévisions actuarielles et qu'une cotisation trop élevée de la masse salariale a été versée, il est normal que ces surplus reviennent aux travailleurs et demeurent leur propriété.

Au sujet des congés de cotisation que s'accordent certains employeurs, la CSN soutient que leur caractère unilatéral va à l'encontre de la loi 116, qui établit clairement qu'un régime de retraite est un contrat liant deux parties. « Alors, comment un employeur peut-il suspendre sa cotisation au régime sans violer son engagement au financement du régime? » estime Mme Carbonneau.

En conclusion, la vice-présidente soutient que les régimes de retraite existent afin de permettre aux travailleurs de vivre décemment et dignement une fois la retraite venue et que la réglementation doit reposer sur cette conviction. « Les surplus doivent donc être utilisés pour bonifier les régimes de retraite existants au lieu d'être utilisés à des fins autres que ce pour quoi ils existent », a conclu Mme Carbonneau.





Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal

**Albi Automobiles Ltée**
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche, Québec
474-2481-2 J7K 1P5

**Ami Auto Inc.**
276, boul. d'Anjou
Châteauguay, Québec
692-9600 J6K 1C6

**Armand Quérin Automobiles Ltée**
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
688-4787 H7V 3N8

**Autonor Inc.**
2344, boul. Labelle
Lafontaine, Québec
436-8211 J7Z 5T5

**Avo Auto Inc.**
4815, rue Buchan
Montréal, Québec
737-7373 H4P 1S4

**Blondin Automobiles Ltée**
6464, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord, Québec
324-9100 H1G 5W9

**Gareau Mazda**
10175, rue Papineau
Montréal, Québec
381-3987 H2B 2A1

**Delisle Auto Ltée**
2815, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
523-1122 H2K 1H2

**Fabreville Auto Inc.**
4010, boul. Dagenais
Fabreville, Québec
622-3434 H7R 1L2

**Fort Chambly Automobiles**
830, boul. Périgny
Chambly, Québec
658-6623 J3L 1W3

**Garage Blanchette Inc.**
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil, Québec
677-6347 J4K 1C5

**Jac Auto Lavaltrie**
651, rue Notre-Dame
Lavaltrie, Québec
588-4141 J0K 1H0

**Jac Auto Ltée**
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux, Qc
626-8120 H9G 1X1

**Lachine Mazda**
2895, rue Notre-Dame
Lachine, Québec
637-1153 H8S 2H3

**Lacroix Automobile Ltée**
990, route 117
Case postale 1020
Val-David, Québec
322-3937

**Le Domaine De l'Auto P.A.T. Ltée**
12210, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles, Qc
645-1694 H1B 1C7

**Mazda de Blainville**
738, boul. Labelle
Blainville, Québec
437-8000 J7C 2K2

**Mazda 2-20**
1, boul. Don Quichotte
Île Perrot, Québec
453-7220 J7V 7X4

**Mazda Gabriel**
5333, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec
484-7777 H4A 2C9

**Mazda Casavant**
3190, rue Cusson
St-Hyacinthe, Québec
774-1345 J2S 8N9

**Quintin Automobiles Inc.**
490, rue Jacques-Cartier Sud
St-Jean, Québec
346-9445/658-9042
J3B 4K9

**St-Constant Auto Ltée**
48, rue St-Pierre
St-Constant, Québec
632-0700 J0L 1X0

Le concessionnaire Mazda offre la *transmission automatique* ou un rabais de 750 $* sur la Protegé 1992.

Une excellente affaire! Car non seulement roulerez-vous confortablement dans l'une des berlines compactes les plus spacieuses, mais **en plus,** vous conduirez une automatique pour le même bas prix qu'une manuelle. Sinon, vous obtiendrez un rabais de 750 $. Qui dit mieux, dit... Mazda!



*Les concessionnaires* mazda *Ça ment pas!*

Offre ***transmission automatique*** sur la plupart de nos modèles Mazda les plus populaires. **Pour un temps limité.**

*Transmission automatique ou rabais équivalent; offerts sur la plupart des modèles Mazda 92. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire du concessionnaire à partir du 6 janvier 92. Selon le prix de détail suggéré par le fabricant, le rabais équivalent est de 950 $ (MX-6 et 626); de 850 $ (Miata: transmission automatique non disponible); de 800 $ (MPV); ou de 750 $ (323HB, Protegé et camionnettes). Cette offre d'une durée limitée ne peut être combinée à aucune autre.

# Sept morts accidentelles durant le week-end

*d'après PC*

■ Sept pertes de vie sont survenues dans six tragédies différentes au cours du week-end: trois collisions routières, deux accidents de motoneige et un incendie.

La pire tragédie, qui a fait deux morts, est survenue hier matin, vers 1h30, sur la route 138 à Colombier, une petite localité située non loin de Forestville. Les victimes sont **Ghislain Larouche**, âgé de 47 ans et domicilié à Baie-Saint-Paul, et **Benoît Fortin**, âgé de 33 ans et demeurant à Colombier.

D'autre part, samedi, vers 13h, près de Sainte-Jeanne-d'Arc, au nord du lac Saint-Jean, un motoneigiste de 49 ans de Péribonka, **Charles-Édouard Tremblay**, a succombé à ses blessures après que son engin eut entré en collision avec un arbre.

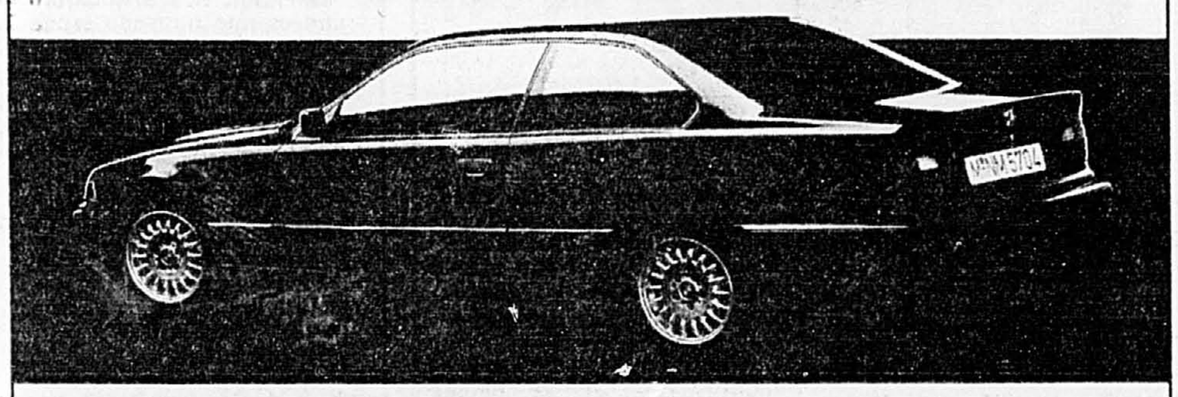
Quelques heures plus tôt, soit vers 7h35, à une intersection de La Baie, au Saguenay, **Johanne Simard** a péri dans une collision impliquant une automobile et une camionnette.

Une autre tragédie routière entre deux véhicules a fait un mort, vers 1h30, durant la nuit de vendredi à samedi, sur la route 216 à Stoke, tout près de Sherbrooke. Une des conductrices a perdu la vie; il s'agit de **Diane Cyr**.

Un autre motoneigiste s'est tué un peu avant minuit, vendredi soir; cette fois-ci, l'accident s'est produit à Saint-Lazare. La victime est **Serge Fournier**, 24 ans, de Saint-Nérée; son engin a plongé dans un ravin avant de heurter un arbre.

Enfin, un incendie a fait un mort et deux blessés, vendredi soir, dans une maison de chambres du quartier Saint-Roch, de Québec.


BEAUCOUP À BEAU COÛT.



LE PLAISIR DE CONDUIRE ENTRE BONNES MAINS.

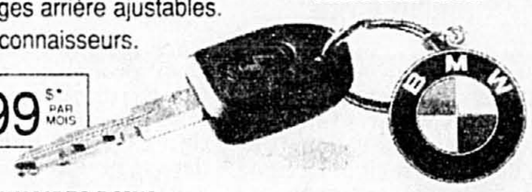


En plus de l'équipement standard de la 325i, le coupé se caractérise par son équipement complet: colonne de direction à position réglable à contrôle manuel, régulateur de vitesse, toit ouvrant électrique, accoudoir central avant pliant, sellerie en cuir, volant sport garni de cuir, sonorisation supérieure et sièges arrière ajustables. La 325is, performance et élégance pour les fins connaisseurs.

GOÛTEZ-Y! FAITES-EN L'ESSAI AUJOURD'HUI.

*Location de 36 mois avec 7 000$ comptant. Valeur résiduelle optionnelle de 19 400$. Taxes, transport et préparation en sus. Les véhicules offerts peuvent différer de ceux qui sont illustrés.

325is 499 $* PAR MOIS



VOS CONCESSIONNAIRES BMW.

| MONTRÉAL | BROSSARD | LAVAL | KIRKLAND |
|---|---|---|---|
| Automobiles Canbec | Park Avenue BMW | Boulevard St-Martin Auto | BMW Kirkland |
| 4090, Jean Talon O. | 8755, Boul. Taschereau O. | 1430, St-Martin O. | 16710, Route Transcanadienne |
| Montréal, Québec | Brossard, Québec | Laval, Québec | Montréal, Québec |
| (514) 731-7871 | (514) 445-4555 | (514) 667-4960 | (514) 695-6662 |





Le REER n'est pas notre seule qualité...

Nous offrons aussi d'excellents conseils.

"L'an dernier, j'ai suggéré à madame Paradis un REER fonds de placement. Son rendement annuel a dépassé les 20%!"

*Daniel Michaud Conseiller*

FONDS D'OBLIGATIONS 21,6% 1 AN

12,3% 3 ANS 9,3% 5 ANS 13,8% 10 ANS

EXEMPLE DE RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS AU 31 DÉCEMBRE 1991. LE RENDEMENT PASSÉ NE GARANTIT PAS LE RENDEMENT FUTUR.

Vous aussi vous pouvez profiter de l'expérience et du savoir-faire du Trust Général. Pour maximiser vos investissements, passez voir un de nos conseillers ou appelez-nous.

TRUST GÉNÉRAL

À partir du 24 février, la plupart des succursales seront ouvertes jusqu'à 20h. Téléphonez-nous.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Joliette | 752-0666 | Outremont | | Montréal | University | 871-7200 | Anjou | 355-4780 |
| Laval | 682-3200 | Vincent d'Indy | 739-3265 | | Pl. Ville-Marie | 871-7300 | LaSalle | 366-0730 |
| Pointe-Claire | 694-5670 | Laurier | 272-4777 | | Boul. Gouin O. | 745-1515 | Brossard | 466-2500 |
| Ville Mont-Royal | 341-1414 | | | Rivière-des-Prairies | | 643-4040 | St-Lambert | 466-8666 |



ALIX TOYOTA

900

VÉHICULES À ÉCOULER

385 TERCEL • 285 COROLLA • 43 PASEO • 20 CAMRY
18 4RUNNER • 16 CELICA • 3 SUPRA • 110 PREVIA
8 CAMIONNETTES • 5 MR-2 • 7 CRESSIDA

En raison de l'ampleur de cet événement, un maximum de 30 minutes sera accordé par visiteur. Les essais routiers seront restreints et un dépôt minimal de 500 $ sera requis. 900 modèles à liquider dont 100 véhicules pré-étiquettés pour vente et livraison ultra-rapide.

Nous nous excusons à l'avance de la période d'attente que vous pourriez subir. Du café, des rafraîchissements et une collation vous seront servis en attendant qu'un conseiller puisse vous répondre.

48 HEURES SEULEMENT CHEZ

ALIX TOYOTA

6807, rue De lorimier (près de Bélanger) Montréal

376-9191





PAR LES TEMPS QUI COURENT, IL N'Y A QU'UNE FAÇON DE S'OFFRIR UNE VOITURE DE 62 000 $: NE LA PAYER QUE 41 000 $.

La décennie 90 a été décrite comme celle où l'amour de la famille supplantera l'amour de l'argent. L'individu ne sera plus évalué à l'épaisseur de son portefeuille mais plutôt au bon sens dont il ou elle fera preuve.

C'est pour cela que Volvo vous présente la voiture par excellence des années 90, la Volvo 960.

À bien des égards, la 960 ne ressemble à aucune autre Volvo. Elle possède une ligne plus aérodynamique, un puissant moteur 6 cylindres à 24 soupapes, et une boite à 4 vitesses à commande électronique qui, sur simple pression du sélecteur, vous permet de choisir entre trois trains de roulement, selon les conditions routières.

Pourtant, à bien des égards, la 960 ressemble à toutes les autres Volvo: cage de sécurité renforcée d'acier; zones tampons qui absorbent les chocs pour vous protéger lors de collisions avant et arrière; et l'un des premiers systèmes de protection conçus par l'industrie contre les collisions latérales, reconnues comme étant la deuxième cause de décès et de blessures dans les accidents.

Pourquoi ne pas passer chez un concessionnaire Volvo et faire l'essai routier de la 960? Et ce faisant, n'oubliez pas que la 960 coûte 41 000 $ (soyons précis: 40 985 $), c'est-à-dire environ 15 000 $ de moins que ses concurrentes européennes et japonaise de même catégorie.*

Vous voyez bien que la 960 n'a pas seulement été créée pour vous aider à traverser les années 90, mais aussi pour vous permettre, chemin faisant, de mettre quelques dollars de côté.

Sécurité avant tout. VOLVO

*Prix de détail suggéré par le manufacturier pour une berline Volvo 960 1992. Taxes, équipement en option, frais de préparation et d'immatriculation en sus. Les prix peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Comparaison établie d'après le prix de détail suggéré par le manufacturier pour des berlines 1992 dotées d'équipements comparables—la Mercedes-Benz 300E, la BMW 535i, la Lexus LS 400 et la Jaguar XJ6. © 1992. Volvo Canada Ltée. «Sécurité avant tout» est une marque de commerce de Volvo Canada Ltée.

| | | |
|---|---|---|
| Chambly | Montréal | Saint-Hubert |
| Fort Chambly Automobiles Inc. | Up-Town Automobiles Ltée | Lemenn Automobile Ltée |
| 830, boul Périgny | 5055, rue Paré | 3839, boul. Taschereau |
| 658-6623 | 737-6666 | 678-1220 |
| Dollard-des-Ormeaux | Ste-Agathe-des-Monts | St-Jérôme |
| Jacauto Ltée | Garage Franke Inc. | Autonor Inc. |
| 3612, boul St-Jean | 180, rue Principale | 2344, boul. Labelle |
| 626-8120 | (819) 326-4775 | Lafontaine |
| | | 436-8211 |
| Laval | St-Hyacinthe | Saint-Léonard |
| Boulevard Saint-Martin Auto Inc. | Automobiles Chicoine Inc. | John Scotti Auto Ltée |
| 1430, boul. Saint-Martin | 855, rue Johnson | 4330, rue Jarry est |
| 667-4960 | 771-2305 | 725-9394 |

FESTIVAL DE BERLIN

# Tavernier: la parole est au cinéma

*Agence France Presse*

*BERLIN*

«Il n'y a rien de plus cinématographique que la parole», a déclaré hier le réalisateur français Bertrand Tavernier à l'issue de la projection au Festival de Berlin de son documentaire sur les appelés de la guerre d'Algérie, *La Guerre sans nom*.

Accueilli par les applaudissements du public allemand, qui a tenu les quatre heures de rang de projection sur une guerre qui n'a jamais voulu dire son nom et une trentaine d'appelés qui ont attendu 30 ans pour prendre la parole, le film documentaire de Bertrand Tavernier et Patrick Rotman fait partie de la sélection officielle du festival de Berlin.

«Mon but était un peu de faire tomber un tabou, de briser un silence qui s'explique pour des raisons politiques et notamment la peur d'entendre des vérités», a déclaré le réalisateur.

«J'ai fait le choix esthétique et politique de n'utiliser aucun document d'archives parce que si l'on donne la parole à des gens qui ne sont pas officiels, il ne faut pas utiliser les archives officielles. On n'y aurait d'ailleurs jamais trouvé d'images de la vie quotidienne des appelés. Les seules illustrations sont leurs photos d'amateurs et leur parole», a-t-il ajouté.

Tavernier donne plusieurs raisons au lourd silence fait autour de ce conflit: «C'était une guerre perdue et la France n'avait pas envie d'écouter. Il y avait le silence politique du Parti socialiste — sauf Rocard qui a été le premier à le rompre —, du PC, des gaullistes, des harkis, cette génération trompée, et des médias finalement».

## Télévision



Yolande Laberge-Duguay (Murielle Dutil)



Chantal Legault (Louise Portal)



DANIEL LEMAY

# *Graffiti*: un téléroman d'éveil

«Prête, pas prête, j'y vas!» Yolande a sauté la première. Mère de famille, 50 ans passé, elle avait peur. Peur de «faire rire d'elle», peur de ne «plus être capable»...

Le déclic s'est produit l'autre jour, lors d'une fête à l'école, quand l'institutrice lui a demandé de lire un poème composé par la petite Lyne, sa fille. Encore une fois, Yolande (Murielle Dutil) avait «oublié ses lunettes».

Cette fois-là, plus meurtrie que d'habitude, elle a décidé que c'était assez et elle a pris la décision d'aller rencontrer le gars pour les cours de français. Yolande va apprendre à lire.

Depuis six semaines, le téléroman *Graffiti* posait les bases de la problématique de l'analphabétisme. La peur, la gêne, la honte. Les problèmes au travail, dans le quotidien, à la caisse ou au bureau d'emploi. La solitude, l'isolement. Les maudits papiers!

Prenez Éric Duguay (Denis Roy), le fils de Yolande. Champion de judo, il veut partir sa propre école. L'autre jour, il trouve un local parfait, signe le bail pour découvrir, par son père, qu'il doit payer trois mois de loyer d'avance. Éric n'avait pas «vu» ça... Comme il n'a pas encore vu l'ampleur des difficultés qui l'attendent s'il ne se décide pas à faire comme sa mère. Et Lalou, sa nouvelle blonde (Geneviève Rioux), qui l'amène au cinéma voir un film polonais sous-titré en français. Il ne lui a pas encore dit...

*Graffiti* ne réglera pas le problème de l'analphabétisme au Québec où 20 p.cent de la population entre 16 et 69 ans éprouvent de la difficulté à utiliser du matériel de lecture élémentaire.

Conçu comme un «téléroman grand public», *Graffiti* se veut un instrument d'éveil et, à voir les premiers sondages, on peut croire à son succès. Selon BBM, 494 000 personnes ont regardé le deuxième épisode à Radio-Québec (le vendredi à 19h30 et en reprise le dimanche à 17h30). Pas tous des analphabètes, mais certains ont peut-être refilé le numéro à des connaissances... Jusqu'à la semaine dernière, nous dit Radio-Québec, 130 appels avaient été reçus au numéro donné à la fin de l'émission, à l'intention des personnes qui veulent s'informer sur les programmes d'alphabétisation dans leur région. La ligne (1-800-361-9142) est exploitée par la Fondation québécoise pour l'alphabétisation. Cent trente... c'est peu et, en même temps, c'est beaucoup. L'éveil.

### Les «bébelles»

Chantal va peut-être se joindre au groupe. Le problème de Chantal se pose de façon plus urgente. Couturière dans une «shop», elle se voit obligée de quitter son emploi, «parce qu'ils vont rentrer des bébelles électroniques» et qu'elle ne sera pas capable d'en apprendre le fonctionnement. «Le monde qui travaille sur les nouvelles machines se promène avec des cartables en dessous du bras...» Bien sûr, Chantal n'est pas la seule dans son cas... «Personne ne se vante de ça!»

Nonobstant le succès ou l'échec «pédagogique» de *Graffiti*, on se rappellera de Louise Portal, qui apporte au personnage de Chantal une vérité et une énergie rarement atteintes dans les téléromans. Quels qu'ils soient. Il fallait la voir, hier, toute «checkée» pour aller *Chez Fern*, un bar où elle songeait à retourner travailler. Son fils Bernard, magnifiquement tenu par Patrick Labbé, l'a avertie: «Tu vas retomber le nez dans la poudre!»

Pas reposant, celui-là. Mais combien sympathique: il dit que Julio Iglesias, le chanteur préféré de sa mère, a «du Fleecy sur les cordes vocales». Lui, c'est plutôt de l'huile sur les mains: il aime mieux zigonner après son char qu'aller à l'école. Chantal le lui reproche, mais c'est vrai qu'elle est mal placée pour parler.

Écrire, on n'en parle pas. Va falloir lui faire un dessin.

## Cinéma

# Le petit criminel d'Éric Rochant

LUC PERREAULT

*Un monde sans pitié* révélait il y a quelques années une nouvelle sensibilité qui avait pour nom Éric Rochant. Ce film touchait par la fraîcheur de ses personnages, tous des jeunes, et la peinture sans complaisance d'un milieu. Son deuxième film, *Aux yeux du monde*, se démarque considérablement du premier. Si la jeunesse reste au coeur des préoccupations de Rochant, il change cette fois de cible et s'attache à un fait divers criminel.

«J'ai choisi un personnage complètement fictif», me confiait Rochant lors d'une halte à Rouyn-Noranda, l'automne dernier, au moment du Festival en Abitibi-Témiscamingue. «Mais le film s'inspire d'un fait divers sordide. Un jeune homme avait kidnappé un autocar d'adolescents pour rencontrer sa copine. Il a menacé les passagers avec son arme. Il a finalement été arrêté.»

L'intrigue d'*Aux yeux du monde* suit d'assez près ce canevas. Le jeune homme (dont le rôle est tenu par Yvan Attal) agit dans un but précis. En kidnappant les enfants montés dans un autobus scolaire, il cherche uniquement à attirer l'attention de sa petite amie (Charlotte Gainsbourg).

«Ce personnage de Bruno, me confiait Rochant, le public ne le sait peut-être pas mais il me fait rire. C'est en cela qu'il m'intéresse le plus. Il se fait engueuler par la prof comme un enfant. Comme un clown. Il est un peu pathétique.»

Il ne le considère pas pour autant comme un débile ou un handicapé. Il n'est pas si fou que ça, prétend le metteur en scène.

«Ce qui m'intéresse chez les individus, insiste Rochant, c'est leur humanité. Je m'intéresse à la complexité d'un être humain. Quoi qu'il puisse être, il est toujours touchant. Tantôt il peut être tragique; à d'autres moments, il peut être drôle.»

La finale tragique de son film lui paraissait logique. Dès le début, le spectateur sait ce qui va se passer.

«Dans un film, explique-t-il, il ne faut pas espérer 36 émotions différentes. Il y en a une principale et, si elle est assez forte, elle peut soutenir tout le film. Dans le cas de mon héros, à partir du moment où il se rend compte que ce qu'il fait est voué à l'échec, là, il devient intéressant.»

### «Un style, mais pas une spécialité»

Il reconnaît que le succès de son premier film avait créé une grosse attente pour ce second. En optant pour un sujet aux antipodes du premier, il dit avoir réussi à se débarrasser d'une étiquette qu'il trouvait lourde à porter, celle de représentant du jeune cinéma français.

«L'enjeu du succès d'un premier film, c'est que ça rend le second plus facile. Pour le spectateur qui aura aimé un premier film, l'attente sera plus grande pour le second. Mais je ne peux pas tenir compte de cette attente. Pour mon prochain, on saura que je sais raconter des histoires et toucher le spectateur. J'ai un style, mais pas une spécialité.»

Entre-temps, il faut bien reconnaître qu'*Aux yeux du monde* laisse un peu sur son appétit. Le film n'est pas inintéressant mais la minceur des mobiles du personnage principal a pour effet de désamorcer quelque peu l'ensemble de cette entreprise. Il faut toutefois reconnaître que Rochant possède un style bien à lui et qu'il manifeste une bonne maîtrise de la mise en scène. Diriger tout un autobus d'enfants n'est pas une mince affaire. On attend toutefois le sujet plus solide qui saura mieux mettre en valeur le talent authentique de ce réalisateur prometteur.



Une trentaine d'enfants d'Abidjan, orphelins ou abandonnés, ont, hier, réalisé un rêve: rencontrer Michael Jackson.

PHOTO REUTER

# Quart d'heure de rêve

*Agence France-Presse*

*ABIDJAN*

Une trentaine d'orphelins ou d'enfants abandonnés d'un des quartiers les plus pauvres d'Abidjan ont, hier, réalisé un rêve: rencontrer Michael Jackson en personne.

La star américaine devait initialement se rendre au «Village SOS» d'Abobo qui accueille 154 enfants âgés de 6 mois à 21 ans. Mais le directeur du centre a annulé la visite, craignant des débordements.

Seule une trentaine d'enfants, vêtus de petits costumes ou en simple chemise, ont donc quitté leur centre pour rencontrer Michael Jackson, installé depuis jeudi dans un palace d'Abidjan.

Dans une grande suite climatisée du 23e étage de l'hôtel Ivoire, ils ont reçu des photos de jeunesse de la star, à qui ils ont offert une statuette représentant une femme en train de bercer un enfant. «Good, thank you», a simplement répondu Michael Jackson, entièrement vêtu de noir.

«Ce jour sera un grand souvenir pour moi et je le raconterai à mes enfants quand je vais grandir», a raconté Marie Adou, 14 ans, le visage éclairé d'un grand sourire, ajoutant: «J'ai trouvé Michael naturel et calme, mais timide».

### Des espoirs un peu fous

Cette brève rencontre — à peine un quart d'heure — a suscité des espoirs un peu fous: «Nous souhaitons qu'il pense à nous, qu'il parle de nous dans ses chansons et qu'il nous aide, car il en a les moyens», ont souhaité ces enfants, de retour dans leurs dortoirs à l'ombre des palmiers.

«Michael Jackson est dans son élément quand il rencontre les enfants», a expliqué de son côté Ali Bongo, fils du chef de l'État gabonais et ami du chanteur.

Michael Jackson doit quitter aujourd'hui la Côte-d'Ivoire pour se rendre en Tanzanie.

# Primal Scream: musique d'instinct

ALAIN BRUNET

Où êtes-vous en ce moment?
— Euh... nous sommes à Philadelphie.
— Après quelques années d'existence, comment pouvez-vous décrire l'évolution de Primal Scream?
— De telles considérations ne m'intéressent pas. On avance sans regarder en arrière. Nous utilisons les instruments de musique comme l'expression de nos âmes, nous essayons de faire briller les notes comme des étoiles. *It's just a primal scream...*

L'Écossais Gordon Gillespie, qui compte faire vibrer le Club Soda ce soir, n'avait pas dormi depuis 48 heures. Mais le ton timide de sa voix chevrotante, son propos minimal, ses longues hésitations laissaient paraître autre chose que la fatigue du décalage horaire.

«Notre musique est instinctive, on fait ce qu'on ressent», de renchérir notre interlocuteur. N'allez pas demander à cet artiste de 28 ans d'articuler un discours sur sa musique, n'exigez pas de lui qu'il décrive rigoureusement son art. Cela lui importe peu. Très peu.

### «It's pure emotion»

L'artiste est du genre à croire mordicus à la force de l'âme et des émotions. L'organisation des sons, le choix des couleurs ne sont pour lui que le fait d'une expression médiumnique. La cérébralité n'est qu'un outil, hardware de l'âme, somme toute secondaire. «Our music is pure blues, it's pure emotion.» Point à la ligne.

Idem pour ses textes, bribes de poésie psalmodiées de concert avec les sons. «La poésie appartient à l'âme, elle est inextricablement liée à la musique. On ne peut l'isoler car sinon, on peut en faire une interprétation erronée», dixit le chanteur de Primal Scream.

Notre homme annoncera en outre que Primal Scream est encore plus puissant sur scène: «It's like real rock'n'roll. Nous faisons de véritables jams; huit musiciens, piano, deux guitares, deux chanteurs, etc.»

Si le chanteur se montre incapable de parler de son architecture musicale, permettons-nous de le faire à sa place — après tout, c'est mon job! Que Gillespie le veuille ou non, l'écriture automatique de Primal Scream témoigne d'une culture musicale pour le moins étoffée. Pas étonnant que l'artiste m'ait causé avec passion d'artistes issus de tous les genres, tels John Coltrane, Sun Ra, Curtis Mayfield, Pharoah Sanders, les rastamen des années 70, etc.

Les murales que peignent ces huit musiciens exploitent des couleurs et des textures qui dépassent largement le cadre binaire et le ton prétentieux de son ex-groupe, Jesus and Mary Chain: psychédélisme allumé, R&B intégré avec soin, énergie brute du rock, choeurs quasi-gospel, échantillonnages synthétiques, arrangements subtils.

Avant de fonder Primal Scream, Gordon Gillespie a été partie prenante d'une formation fétiche que les journalistes anglos avaient porté aux nues. Parce que le jeune groupe correspondait exactement à l'idée que la presse se faisait du rock (brut, irrévérencieux, acidulé, à haute teneur énergétique), Jesus and Mary Chain fut alors considéré comme une révélation. Fantasme journalistique, avions-nous noté à l'époque. Ce groupe était certes intéressant mais n'annonçait pas une nouvelle ère de rock british. Pas plus que le «Manchester beat», que Gordon Gillespie considère aussi comme une invention de la presse anglaise.

### Un band supérieur

Quelques années plus tard, le musicien surgit sur notre continent avec un band qui n'a que très peu de choses à voir avec le précédent. Nettement supérieur, avons-nous noté dès les premières écoutes.

Si l'on s'en tient au communiqué promotionnel accompagnant l'album *Screamadelica*, premier de Primal Scream à être mis en marché en Amérique, le concept de guérison semble important pour ces bardes. Selon Gillespie, il n'y a rien de «nouvelâgeux» là-dedans: «Je suis punk, pas du tout New Age, affirme-t-il. Tout ce que je peux dire, c'est que la musique me fait sentir mieux... Elle me fait voyager comme les narcotiques le font pour d'autres.»

On aura compris que le caractère hallucinogène de cette mixtion sonore n'est pas le fait du hasard.




Le groupe Primal Scream se produit sur la scène du Club Soda ce soir.

# Mick Jagger est interdit d'entrée au Japon

*Associated Press*

*TOKYO*

■ Les autorités japonaises ont refusé hier soir à Mick Jagger l'entrée en territoire nippon, au motif que le chanteur des Rolling Stones a eu maille à partir avec la justice britannique pour possession de drogue... en 1969.

Mick Jagger, en résidence surveillée dans un hôtel de l'aéroport de Tokyo-Narita, va pouvoir faire appel aujourd'hui auprès du ministère de la Justice, a expliqué Kenji Ishiyama, des services d'immigration.

Jagger, 48 ans, avait été autorisé à entrer au Japon en 1988 et 1990 pour des concerts, en solo et avec les Rolling Stones, rappelle l'agence de presse nationale Kyodo, précisant que le chanteur est sur la liste noire des services de l'immigration depuis son interpellation en 1969 à son domicile londonien avec son amie d'alors, la chanteuse Marianne Faithful.

Ils avaient été inculpés de possession de marijuana. Reconnu coupable, Jagger avait dû acquitter une amende de 200 livres, en décembre 1969. Marianne Faithful avait été acquittée.


AVIS SPÉCIAL ! AUX 14 - 20 ANS NOUVEAU TARIF JEUNESSE 6.00$*
* PARTOUT, EN TOUT TEMPS, À L'EXCEPTION DES MARDIS À MOITIÉ-PRIX ET DES MATINÉES SUR SEMAINE À 4.75$

GUIDE CINÉMA CINÉPLEX ODÉON
POUR INFORMATION APPELEZ : de 11h00 à 22h00 849-FILM

DU 14 AU 20 FÉVRIER 1992

ASTRE
9480, Boul. Lacordaire 327-5001
BUGSY (14 ans) (v. française) Dolby Stereo
Ven. : 7:00 - 9:45
Sam. et Dim. : 1:15 - 4:00 - 7:00 - 9:35
Lun. au Jeudi : 7:00 - 9:30
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:50
KUFFS (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
Sem. : 7:05 - 9:15
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:45 - 6:45 - 9:15
Sem. : 7:00 - 9:30
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:45
FREEJACK (14 ans) (v. anglaise)
Sam. et Dim. : 1:05 - 3:10 - 5:15 - 7:20 - 9:25
Sem. : 7:10 - 9:20
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:30

BERRI
1280, rue St-Denis 849-FILM
BEING AT HOME WITH CLAUDE (14 ans) Dolby Stereo 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
FREEJACK (14 ans) (v. française) Dolby Stereo
1:30 - 4:00 - 7:15 - 9:30
ANALYSE FATALE (14 ans) Dolby Stereo
1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:25
JFK (14 ans) (v. française) Dolby Stereo
1:00 - 4:30 - 8:00
SCANNERS #3 (14 ans) (v. française)
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

BONAVENTURE
Place Bonaventure 849-FILM
CAPE FEAR (18 ans) 7:00 - 9:25
PRINCE OF TIDES (14 ans) 7:00 - 9:35

BROSSARD 849-FILM
Mail Champlain - 6600, boul. Taschereau
LE SECRET EST DANS LA SAUCE (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:15 - 4:15 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30
JFK (14 ans) (v. française)
Sam. et Dim. : 12:45 - 4:30 - 8:15 Sem. : 8:15
Sem. : 7:00 - 9:30
BEING AT HOME WITH CLAUDE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:15 - 9:30
Sem. : 7:15 - 9:30

CARREFOUR LANGELIER
7305, boul. Langelier 255-5551
LE PRINCE DES MARÉES (14 ans)
Sam. et Dim. : 1:15 - 4:00 - 7:05 - 9:35
Sem. : 7:00 - 9:30
BEING AT HOME WITH CLAUDE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 2:40 - 4:20 - 6:00 - 7:45 - 9:30 Sem. : 7:15 - 9:00
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:15
JFK (14 ans) Dolby Stéréo (v. française)
Sam. et Dim. : 1:10 - 4:30 - 8:00 Sem. : 7:00
FREEJACK (14 ans) Dolby Stereo (v. française)
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:15 - 9:25
Sem. : 7:05 - 9:15
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:30
ANALYSE FATALE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:15 - 3:45 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:25
Couche tard : Ven. et Sam. : 11:45
LE SECRET EST DANS LA SAUCE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:30 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30

CARREFOUR LAVAL
2330, boul. Le Carrefour 849-FILM
SCANNERS #3 (14 ans) (v. française)
Sam. et Dim. : 1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10
Sem. : 7:10 - 9:10
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:05 - 4:00 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30
ANALYSE FATALE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:15 - 4:00 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30
LE PRINCE DES MARÉES (14 ans)
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:50 - 7:05 - 9:35
Sem. : 7:05 - 9:35
LE SECRET EST DANS LA SAUCE (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:05 - 4:05 - 7:05 - 9:35
Sem. : 7:05 - 9:35
BEING AT HOME WITH CLAUDE (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:15 - 3:00 - 5:00 - 7:15 - 9:15
Sem. : 7:15 - 9:15

COMMODORE
5780, boul. Gouin ouest 334-8560
LE PRINCE DES MARÉES (14 ans)
Sam. et Dim. : 1:30 - 4:00 - 7:00 - 9:15
Sem. : 7:00 - 9:15

CENTRE-VILLE
2001, Université, Station Métro McGill 849-FILM
MADAME BOVARY (G)
1:00 - 3:45 - 6:30 - 9:15
FESTIN NU (18 ans)
1:00 - 4:10 - 7:00 - 9:20
L'AUTRE (G)
1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10
LA TENTATION DE VÉNUS (G)
1:30 - 4:05 - 7:00 - 9:25
ROBE NOIRE (14 ans) 7:20 - 9:30
L'ÉTÉ DE MES ONZE ANS (G)
1:00 - 3:05 - 5:10
SHINNING THROUGH (14 ans)
1:05 - 4:00 - 7:05 - 9:35
DELICATESSEN (14 ans)
1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10
FRIED GREEN TOMATOES (G) Dolby Stereo
1:00 - 4:05 - 7:00 - 9:30
LE PIANISTE (14 ans) 1:15 - 4:10 - 7:00 - 9:30

COMPLEXE DESJARDINS
Basilaire.1 849-FILM
LE SECRET EST DANS LA SAUCE (G)
Dolby Stereo 1:45 - 4:25 - 7:00 - 9:30
TOUS LES MATINS DU MONDE (G) Dolby Stereo
1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:45
JFK (14 ans) Dolby Stéréo (v. française)
1:30 - 5:05 - 8:35
VOLERE VOLARE, L'AMOUR AVEC DES GANTS (G)
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

CÔTE-DES-NEIGES
6700 Côte-des-Neiges 849-FILM
GRAND CANYON (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 2:05 - 4:35 - 7:10 - 9:40
Sem. : 7:10 - 9:40
PRINCE OF TIDES (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:45 - 4:30 - 7:05 - 9:35
Sem. : 7:05 - 9:35
Excepte le 15 février : 1:45 - 4:30 - 9:35
RADIO FLYER Dolby Stereo
15 février : 7:00
NAKED LUNCH (18 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:30 - 3:50 - 7:10 - 9:30
Sem. : 7:10 - 9:30
AN AMERICAN TAIL 2, FIEVEL GOES WEST (G) Dolby Stéréo
Sam. et Dim. : 1:35 - 3:15 - 5:00
CAPE FEAR (18 ans) Dolby Stéréo
Tous les soirs : 7:05 - 9:30
FRIED GREEN TOMATOES (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:40 - 4:20 - 7:00 - 9:35
Sem. : 7:00 - 9:35
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stéréo
Sam. et Dim. : 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:35
Sem. : 7:00 - 9:35
SCANNERS #3 (14 ans) Dolby Stereo (v. anglaise)
Sam. et Dim. : 1:40 - 4:00 - 7:15 - 9:15
Sem. : 7:15 - 9:20

LE DAUPHIN
2396 est, rue Beaubien 849-FILM
TOUS LES MATINS DU MONDE (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30
LE PRINCE DES MARÉES (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:20 - 4:00 - 7:15 - 9:35
Sem. : 7:15 - 9:35

ÉGYPTIEN
1455, rue Peel 849-FILM
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stéréo
1:20 - 4:05 - 7:00 - 9:45
Excepté le 17, 19 et 20 fév. : 1:20 - 4:05 - 9:45
INNER CIRCLE (G) Dolby Stereo
1:00 - 3:55 - 7:00 - 9:45
PRINCE OF TIDES (14 ans) Dolby Stereo
1:15 - 4:00 - 7:00 - 9:45
Excepté le 15 et 19 février : 1:15 - 4:00 - 9:45
RADIO FLYER Dolby Stéréo
15 février : 7:00

LE FAUBOURG
1616 ouest, rue Ste-Catherine 849-FILM
FRIED GREEN TOMATOES (G) Dolby Stéréo THX
1:15 - 4:15 - 7:00 - 9:40
NAKED LUNCH (18 ans) Dolby Stereo THX
1:30 - 4:30 - 7:10 - 9:40
GRAND CANYON (G) Dolby Stereo
1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:30
MY GIRL (G) Dolby Stéréo
2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:15
Excepté le 13, 19 et 20 février : 2:00 - 4:30 - 9:30

LAVAL 2000 849-FILM
Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin
JFK (14 ans) Dolby Stéréo (v. française)
Sam. et Dim. : 1:00 - 4:30 - 8:00 Sem. : 8:00
FREEJACK (14 ans) (v. française)
Sam. et Dim. : 2:00 - 4:10 - 7:00 - 9:10
Sem. : 7:00 - 9:10

LONGUEUIL 849-FILM
Place Longueuil - 825 ouest, rue St-Charles
ANALYSE FATALE (14 ans)
Sam. et Dim. : 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
Sem. : 7:00 - 9:30
FREEJACK (14 ans) (v. française)
Sam. et Dim. : 2:15 - 4:30 - 7:15 - 9:15
Sem. : 7:15 - 9:15

PLACE ALEXIS NIHON
Metro Atwater 849-FILM
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stéréo
1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:30
SCANNERS #3 (14 ans) (v. anglaise)
Dolby Stéréo 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
KUFFS (14 ans) Dolby Stéréo
1:30 - 4:30 - 7:00 - 9:30
Excepté le 17 février : 1:30 - 4:30 - 9:30

POINTE-CLAIRE
6361, Trans-Canada 849-FILM
PRINCE OF TIDES (14 ans) Dolby Stéréo
Sam. et Dim. : 1:15 - 4:15 - 7:00 - 9:40
Sem. : 7:00 - 9:40
Excepté le 15 février : 1:15 - 4:15 - 9:40
RADIO FLYER Dolby Stereo
15 février : 7:00
KUFFS (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 2:00 - 4:15 - 7:00 - 9:15
Sem. : 7:00 - 9:15
SCANNERS #3 (14 ans) (v. anglaise)
Dolby Stéréo
Sam. et Dim. : 12:50 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30
Sem. : 7:20 - 9:30
FRIED GREEN TOMATOES (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:30 - 4:30 - 7:00 - 9:40
Sem. : 7:00 - 9:40
SHINING THROUGH (14 ans) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 4:00 - 7:00 - 9:35
Sem. : 7:00 - 9:35
AN AMERICAN TAIL 2, FIEVEL GOES WEST (G) Dolby Stereo
Sam. et Dim. : 1:00 - 3:00 - 5:00
GRAND CANYON (G) Dolby Stereo
Tous les soirs : 7:00 - 9:35

CINÉMA PARADIS
8125 rue Hochelaga 354-3110
CINÉMA CRÉMAZIE
8610 rue St-Denis 849-FILM
CINÉMA DÉCARIE
6900, boul. Décarie 849-FILM
99 ¢ - LUNDI AU JEUDI
1,99 $* VEN. SAM. DIM. et FÊTES
* TAXES EN SUS
VOIR CALENDRIER RÉPERTOIRE

METTANT EN VEDETTE LES GAGNANTES D'OSCAR KATHY BATES ET JESSICA TANDY
LE SECRET EST DANS LA SAUCE
MARY STUART MASTERSON et MARY LOUISE PARKER
v. f. de FRIED GREEN TOMATOES

GÉRARD DEPARDIEU
JEAN-PIERRE MARIELLE
ANNE BROCHET
Tous les matins du monde
UN FILM DE ALAIN CORNEAU
ALLIANCE VIVAFILM


MICHAEL DOUGLAS MELANIE GRIFFITH
SHINING THROUGH
VERSION ORIGINALE ANGLAISE
PLACE ALEXIS-NIHON, POINTE-CLAIRE, ÉGYPTIEN, ASTRE, CÔTE-DES-NEIGES, CARREFOUR LAVAL, CENTRE-VILLE.

Being at home with Claude
UN FILM DE JEAN BEAUDIN
AVEC ROY DUPUIS ET JACQUES GODIN
ALLIANCE VIVAFILM
CE FILM A ÉTÉ TOURNÉ ET EST PRÉSENTÉ EN LANGUE FRANÇAISE






Tous les fonds communs bien gérés offrent une sécurité importante pour vos placements de REÉR. Si le Fonds stratégique de protection du capital Industriel n'est pas comme les autres, c'est qu'il combine le potentiel de croissance à une stratégie visant à assurer au minimum le remboursement du placement initial après dix ans.

Ces objectifs qui semblent contradictoires, ce nouveau fonds les atteint grâce à un portefeuille diversifié d'actions d'entreprises canadiennes solides. Et en consacrant chaque semestre une petite partie de son actif à l'achat de bons du Trésor garantis par le gouvernement, en un montant égal au placement initial au bout de dix ans. Il s'agit d'une approche qui vise avant tout la croissance, parfaitement adaptée aux conditions actuelles. Mais pour en profiter, n'attendez pas ! La vente des parts (sans frais d'acquisition*, si vous le désirez) prend fin le 31mars 1992.

Ne manquez pas un placement de REÉR qui pourrait faire beaucoup pour vous. Pendant des années. Pour tous renseignements, renvoyez le coupon ci-dessous, ou adressez-vous à un négociant indépendant en fonds de placement ou à un courtier.

Les offres sont faites par prospectus, dans lesquels se trouvent tous les détails sur les frais et honoraires; les prospectus sont disponibles chez les négociants indépendants en fonds de placement ou les courtiers. Veuillez les lire attentivement avant de prendre votre décision et les garder en référence. Le remboursement du placement initial avant le 31 décembre 2001 n'est pas assuré. Les placements dans les fonds communs ne sont ni assurés, ni garantis, et leur valeur unitaire fluctue. *Des frais de rachat peuvent s'appliquer, au taux de 5% de la valeur liquidative pendant la première année, décroissant à 0% après la septième. Tous les détails sur les frais de rachat se trouvent dans le prospectus.

Fonds stratégique de protection du capital Industriel

Mackenzie
Le Groupe de fonds Industriel

Nous regardons des deux côtés. Pour la gestion de votre REÉR.



☐ Veuillez m'envoyer de plus amples renseignements sur le potentiel de croissance et la sécurité assurés par le Fonds stratégique de protection du capital Industriel.

NOM
ADRESSE
VILLE
PROV CODE POSTAL
TÉLÉPHONE
Domicile Affaires
RETOURNER À : Corporation Financière Mackenzie
1155, boul. René-Lévesque o., bureau 1702
Montréal (Québec) H3B 4T4
LP 02/17/92


## Votre soirée de télévision

La Presse

### CHOIX D'ÉMISSIONS
par Louise Cousineau

**13:30 2 9 13 — Albertville 92**
C'est aujourd'hui le programme de danse artistique où les Duchesnay patineront sur «West Side Story». Un des moments les plus attendus de ces Jeux.


Paul et Isabelle Duchesnay

**20:00 15 — Direct**
Sujet : les erreurs médicales. Grande discussion sur le sujet. Si c'est aussi intéressant que la semaine dernière sur le journalisme, ça promet.

| | 18 h 00 | 18 h 30 | 19 h 00 | 19 h 30 | 20 h 00 | 20 h 30 | 21 h 00 | 21 h 30 | 22 h 00 | 22 h 30 | 23 h 00 | 23 h 30 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | Montréal ce soir | | Albertville 92 | | | | La loi de Los Angeles | | Téléjournal | Le Point (22h25) | Studio libre (23h05) | |
| 3 | The News | | CBS News | Golden Girls | Albertville 92 | | | | | | The News | Albertville 92 |
| 5 | News 5 | NBC Nightly News | Jeopardy! | Wheel of Fortune | Prince of Bel-Air | Blossom | Movie: "Till Death Do Us Part". | | | | News 5 | Tonight Show (23h35) |
| 6 | Newswatch | | Winter Olympics | | | | | | The National | The Journal (22h22) | Newswatch | Newhart |
| 7 | Le TVA | Jeopardy | Entre chien et loup | | Les Héritiers du rêve | | L'Or du temps | | Ad Lib | | Le TVA | Les Sports |
| 8t | Le TVA | Jeopardy | Entre chien et loup | | Les Héritiers du rêve | | L'Or du temps | | Ad Lib | | Le TVA | Les Sports |
| 8 | Newsline | | Wheel of Fortune | Jeopardy! | Evening Shade | Murphy Brown | Movie: "Rambo III". | | | | CTV National News | Nightline |
| 8 | Eyewitness News | ABC World News | Wheel of Fortune | Jeopardy! | FBI: Untold Stories | Movie: "Pale Rider". | | | | | Eyewitness News | ABC News |
| 9 | En Estrie ce soir | Plus | Albertville 92 | | | | La loi de Los Angeles | | Téléjournal | Le Point (22h25) | Studio libre (23h05) | |
| 10 | Le TVA | Jeopardy | Entre chien et loup | | Les Héritiers du rêve | | L'Or du temps | | Ad Lib | | Le TVA | Les Sports |
| 12 | Pulse | | Entertainment Tonight | The Simpsons | Night Court | Murphy Brown | Movie: "Rambo III". | | | | CTV National News | Pulse |
| 13 | En Mauricie ce soir | Plus | Albertville 92 | | | | La loi de Los Angeles | | Téléjournal | Le Point (22h25) | Studio libre (23h05) | |
| 17 | Passe-Partout | Téléservice | | Québec en affaires | La Planète des animaux | | Nord-Sud | L'Observateur | Médecine apprivoisée | Téléservice | | Un monde à suivre |
| 22 | Newscenter 22 | ABC World News | Star Trek: The Next Generation | | FBI: Untold Stories | Movie: "Pale Rider". | | | | | Newscenter | ABC News |
| 24 | Polka Dot Door | Eureeka's Castle | Eric's World | Workweek | Vista | | Imprint | | Vital Signs | | Walking Fit | Well-Being |
| 33 | The MacNeil/Lehrer Newshour | | Business Report | The New Explorers | Travels: The Grand Tour. | | Am. Experience: In The White Man's Image. | | Secret Files: Washington, Israel & The Gulf. | | Movie: "Seconds". | |
| 35 | La Roue chanceuse | Zizanie | Dossiers mystères | | Cinéma: "La Mort mystérieuse de Nina Chereau". | | | | Le Grand Journal | Sports Plus | Cinéma: "Chisum". | |
| 57 | Wind in The Willows | Business Report | The MacNeil/Lehrer Newshour | | Armada (dern. de 3) | | M. Theatre: Titmuss Regained (2e et dern. des 3 parties). | | | | Eastenders | Embassy |
| 15 | Sans détour | Chiffres et lettres | Le Journal télévisé | Vision 5 (19h35) | Direct | | Rhapsodie en jaune (21h20) | | | Francofolies (22h45) | Jours de guerre (23h15) | |
| 20 | Musique Vidéo (14h) | Fax: L'Infoplus | Rock Velours | | Musique Vidéo | | Rock en bulle | Musique Vidéo (21h15) | | | Fax: L'Infoplus | Musique Vidéo |
| FC | The Hitchhiker Trilogy (17h45) | | Perfectly Normal | | | | Alice | | | | The Field | |
| RDS | Défi de l'achigan | Sports 30 | Hockey: les North Stars du Minnesota vs le Canadien de Montréal. | | | | | | | | Sports 30 | Sports Soleil |
| SE | Europa, Europa | | | | Ce cher intrus | | | | Un amant dans le grenier | | | Maison ogre (23h40) |

● Changement de dernière heure.

# Spectacles

## CINÉMA

**ADDAMS FAMILY**
Eaton: 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 25.

**AMERICAN TAIL 2, FIEVEL GOES WEST**
Cinéma Pointe-Claire (6): Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h. Plaza Côte-des-Neiges (4): Sam., dim.: 13 h 35, 15 h 15, 17 h.

**ANALYSE FATALE**
Berri (3): 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 25. Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 30. Cinema Langelier (5): 19 h, 21 h 25, sam., dim.: 13 h 15, 15 h 45, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 45. Cinéma Terrebonne (3): 19 h, 21 h 30, sam., dim., mar.: 13 h 15, 15 h 45, 19, 21 h 25. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 45. Capitol (St-Jean): 19 h, 21 h 20, dim.: 13 h, 15 h 20, 19 h, 21 h 20. Cinema Joliette (2): 19 h, 21 h 30, dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30. Carrefour du Nord (St-Jérôme): Pour horaire: 436-5944. Cinema Capitol (4): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 30, 19 h, 21 h 30.

**L'AUTRE**
Cineplex Centre-Ville (3): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 21 h 10. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

**AUX YEUX DU MONDE**
Parisien (7): 12 h 45, 15 h, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30, sam.: 12 h 45, 15 h, 17 h 05, 21 h 45, merc.: 12 h 45, 15 h 17 h 05, 21 h 45.

**BEAUTY AND THE BEAST**
Cinema Dorval: 19 h, sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h. Palace (6): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 10.

**BEING AT HOME WITH CLAUDE**
Berri (1): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Brossard (3): 19 h 15, 21 h 30, sam., dim.: 13 h, 15 h 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Carrefour Laval (6): 19 h 15, 21 h 15, sam., dim.: 13 h 15, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15. Cinema Langelier (2): 19 h 15, 21 h, sam., dim.: 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 14 h, 19 h 45, 21 h 30. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 15. Cinéma Terrebonne (5): 19 h 15, 21 h, sam., dim., mar.: 13 h, 14 h 20, 16 h, 19 h 45, 21 h 30. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 15. Boîte à films (1): 19 h 15, 21 h 15, dim.: 13 h 15, 15 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Cinema Joliette (1): 19 h, 21 h 30, dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30. Carrefour du Nord (St-Jérôme): Pour horaire: 436-5944.

**LA BELLE ET LA BÊTE**
Cinema Terrebonne (7): 16 h 45, sam., dim., mar.: 13 h, 18 h 45. Cinema Laval: sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h. Eaton: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30. Versailles (6): sam., dim.: 13 h 15, 15 h, 17 h. Du Plateau: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15. Châteauguay: sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30. Omega Longueuil: Sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30.

**BEST OF THE BEST**
Cinema Laval: 19 h 10, 20 h 10, sam., dim.: 12 h 40, 14 h 40, 17 h, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle: sam.: minuit. Eaton: 18 h 30, 21 h, jeu.: 21 h 10. Versailles (6): 19 h 30, sam., dim.: 15 h, 19 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 50. Omega Longueuil: 19 h, 21 h.

**BUGSY (FR.)**
Astre (1): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 15, 16 h, sam., dim.: 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 35. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 50. Cinema Terrebonne (8): 18 h 50, 21 h 35, sam., dim., mar.: 13 h 20, 16 h, 18 h 50, 21 h 20. Boîte à films (2): 19 h, 21 h 30, dim.: 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30. Cinema Capitol (2): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 30, 19 h, 21 h 30. Cinema Laval: 18 h 25, 21 h 15, sam., dim.: 12 h 35, 15 h 30, 18 h 25, 21 h 15, sam., dim.: 12 h 35, 15 h 30, 18 h 25, 21 h 15. Dernier spectacle: sam.: 23 h 45. Versailles (6): 12 h 30, 15 h 20, 18 h 15, 21 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 55. Châteauguay: 19 h, 21 h 45, sam., dim.: 13 h, 15 h 45, 19 h, 21 h 45. Omega Longueuil: 19 h, 21 h 45, sam., dim.: 13 h, 15 h 45, 19 h, 20 h 45.

**BUGSY**
Palace (6): 12 h 30, 15 h 20, 18 h 10, 21 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 30.

**CAPE FEAR**
Plaza Côte-des-Neiges (4): 19 h 05, 21 h 30. Bonaventure (1): 19 h, 21 h 25.

**CAPITAINE CROCHET**
Cinema Terrebonne (4): 16 h 45, sam., dim., mar.: 13 h, 15 h 45, 16 h 45. Cinema Laval: 18 h 30, 21 h 20, sam., dim.: 12 h 40, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 20. Dernier spectacle, sam.: 23 h 45. Parisien (7): 12 h 30, 15 h 25, 18 h 15, 21 h. Versailles (6): 18 h 30, 21 h 15, sam., dim.: 13 h, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 15. Dernier spectacle sam.: 23 h 50. Du Plateau: 19 h, 21 h 30. Châteauguay: sam., dim.: 13 h, 15 h 45. Omega Longueuil: 19 h, 21 h 35, sam., dim.: 13 h, 15 h 35, 19 h, 21 h 35.

**CAUGHT FROM BEHIND**
Eve: 11 h 25, 14 h 10, 16 h 55, 19 h 40.

**DÉLICATESSEN**
Cineplex Centre-Ville (7): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

**LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE**
Parisien (7): 12 h 50, 17 h 15, 21 h 25.

**L'ÉTÉ DE MES ONZE ANS**
Cineplex Centre-Ville (5): 13 h, 15 h 05, 17 h 10. Omega Longueuil: sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h.

**FATHER OF THE BRIDGE**
Eaton: 12 h 20, 14 h 30, 16 h 35, 18 h 55, 21 h 20, mar.: 12 h 20, 16 h 35, 18 h 55, 21 h 20.

**FESTIN NU**
Cineplex Centre-Ville (2): 13 h, 16 h 10, 19 h, 21 h 20.

**FINAL ANALYSIS**
Cinema Greenfield: 18 h 20, 21 h, sam., dim.: 13 h, 15 h 40, 18 h 20, 21 h. Cinema du Parc: 18 h 30, 21 h 05, sam., dim.: 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h 05. Fairview: 18 h 40, 21 h 10, sam., dim.: 13 h, 16 h, 18 h 40, 21 h 10. Cinema Laval: 18 h 30, 21 h 10, sam., dim.: 13 h, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 10. Dernier spectacle: sam.: 23 h 45. Eaton: 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 20 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 30. Versailles (6): 18 h 30, 21 h, sam., dim.: 13 h, 15 h 40, 18 h 30, 21 h. Dernier spectacle: 23 h 25. Châteauguay: 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 15, 15 h 45, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 45.

**FREEJACK (FR.)**
Berri (2): 13 h 30, 16 h, 19 h 15, 21 h 30. Longueuil (2): 19 h 15, 21 h 15, sam., dim.: 14 h 15, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 15. Laval 2000 (2): 19 h, 21 h 10, sam., dim.: 14 h, 16 h 10, 19 h, 21 h 10. Astre (4): 19 h 10, 21 h 20, sam., dim.: 13 h 05, 15 h 10, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Dernier spectacle: 23 h 30. Cinema Langelier (4): 19 h 05, 21 h 15, sam., dim.: 13 h, 15 h 05, 17 h 15, 21 h 25. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 30. Cinema Terrebonne (1): 19 h 10, 21 h 20, sam., dim., mar.: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 30. Châteauguay: 19 h 15, 21 h 30, ven., sam.: 23 h 35.

**FREEJACK**
Cinema Joliette (3): 19 h, 21 h 30, dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30. Cinema Capitol (3): 21 h 30. Cinema Dorval: 21 h. Cinema Laval: 19 h 20, 21 h 30, sam., dim.: 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle: sam.: 23 h 50. Eaton: 13 h 15, 15 h 35, 18 h 45, 21 h 15.

**FRIED GREEN TOMATOES**
Faubourg Ste-Catherine (1): 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 40. Cinema Pointe-Claire (4): 19 h, 21 h 40, sam., dim.: 13 h 30, 16 h 30, 19 h, 21 h 40. Plaza Côte-des-Neiges (5): 19 h, 21 h 35, sam., dim.: 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 35. Cineplex Centre-Ville (8): 13 h, 16 h 05, 19 h, 21 h 30.

**GRAND CANYON**
Faubourg Ste-Catherine (3): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 30. Cinema Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 35. Plaza Côte-des-Neiges (1): 19 h 10, 21 h 40, sam., dim.: 14 h 05, 16 h 35, 19 h 10, 21 h 40.

**HAND THAT ROCKS THE CRADLE**
Cinema Dorval: 19 h 10, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 25, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30. Cinema du Parc: 19 h, 21 h 15, sam., dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21h 15. Cinema Laval: 19 h 10, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 30, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle: sam.: 23 h 50. Palace (6): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle: 23 h 50.

**HEAR MY SONG**
Eaton: 12 h 20, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle: sam.: 23 h 45.

**HIGH HEELS**
Eaton: 13 h 15, 15 h 45, 18 h 20, 21 h 15, lun.: 13 h 15, 15 h 45, 21 h 15.

**HOOK**
Cinema Dorval: 18 h 30, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 45, 15 h 40, 18 h 30, 21 h 30. Eaton: 12 h 35, 15 h 20, 18 h 10, 20 h, lun.: 12 h 35, 15 h 20, 21 h 15. Dernier spectacle: sam.: 23 h 30.

**DE HOLLYWOOD A TAMANRASSET**
Parisien (7): 15 h 10, 19 h 20.

**INNER CIRCLE**
Cinema Egyptien (2): 13 h, 15 h 55, 19 h, 21 h 45.

**INTIMITÉ VIOLÉE**
Bijou: 10 h, 12 h 50, 15 h 40, 18 h 30, 21 h 15.

**JKF**
Berri (4): 13 h, 16 h 30, 20 h. Complexe Desjardins (3): 13 h 30, 17 h 05, 20 h 35. Brossard (2): 20 h 15, sam., dim.: 12 h 45, 16 h 30, 20 h 15. Laval 2000 (1): 20 h, sam., dim.: 13 h, 16 h 30, 20 h. Cinema Langelier (3): 19 h, sam., dim.: 13 h 10, 16 h 30, 20 h. Cinema Terrebonne (7): 20 h 30, sam., dim., mar.: 14 h 40, 20 h 30. Cinema du Parc: 20 h, sam., dim.: 13 h 16 h 30, 20 h. Cinema Laval: 20 h 30, sam., dim.: 12 h 30, 16 h 30, 20 h 30. Eaton: 12 h 30, 16 h 15, 20 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 25.

**JUICE**
Palace (6): 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 15. Dernier spectacle: sam.: 23 h 35.

**KUFFS**
Place Alexis Nihon (3): 13 h 30, 14 h 30, 19 h, 21 h 30. Cinema Pointe-Claire (2): 19 h, 21 h 15, sam., dim.: 14 h, 16 h 15, 19 h, 21 h 15. Astre (2): 19 h 05, 21 h 15, sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

**LAST BOY SCOUT**
Palace (6): 12 h 20, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 35. Dernier spectacle: sam.: 23 h 45.

**MADAME BOVARY**
Cineplex Centre-Ville (1): 13 h, 15 h 45, 16 h 30, 21 h 15.

**LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT**
Cinema Terrebonne (2): 21 h 10, sam., dim., mar.: 15 h 05, 21 h 15. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 25. Cinema Laval: 19 h, 21 h 20, sam., dim.: 12 h 20, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 20. Dernier spectacle: sam.: 23 h 40. Parisien (7): 12 h 15, 14 h 25, 16 h 45, 19 h, 21 h 25. Versailles (6): 18 h 50, 21 h 10, sam., dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 18 h 50, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Châteauguay: 19 h 20, 21 h 30, sam., dim.: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle: ven., sam.: 23 h 30. Omega Longueuil: 19 h 15, 20 h 30

**LA MARQUE DE ZARA**
Bijou: 11 h 30, 14 h 20, 17 h 10, 20 h.

**MEDECINE MAN**
Cinema V: 19 h 20, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 45, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Cinema Greenfield: 19 h, 21 h 15, sam., dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15. Fairview: 19 h 15, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Cinema Laval: 19 h 10, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30. Dernier spectacle: sam.: 23 h 50. Cinema Laval: 12 h, 14 h 15, 16 h 45, 19 h, 21 h 30.

**MON ONCLE D'AMÉRIQUE**
Cinema Festival: 19 h, 21 h 20, dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 20.

**MY GIRL**
Faubourg Ste-Catherine (4): 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 15.

**NAKED LUNCH**
Faubourg Ste-Catherine (2): 13 h 30, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 40. Plaza Côte-des-Neiges (3): 19 h 10, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 30, 15 h 50, 19 h 10, 21 h 30.

**LE PÈRE DE LA MARIÉE**
Cinema Terrebonne (2): 19 h 05, sam., dim., mar.: 13 h, 17 h 10, 19 h 10. Cinema Capitol (3): 19 h, sam., dim.: 13 h 30, 19 h. Cinema Laval: 19 h 25, 21 h 40, sam., dim.: 12 h 35, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 25, 21 h 40. Dernier spectacle: sam.: minuit. Versailles (6): 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle: sam.: 23 h 40. Du Plateau: 12 h 15, 14 h 30, 17 h, 19 h 10, 21 h 20.

**LE PIANISTE**
Cineplex Centre-Ville (9): 13 h 15, 16 h 10, 19 h, 21 h 30.

**LE PRINCE DES MARÉES**
Dauphin (2): 19 h 15, 21 h 35, sam., dim.: 13 h 20, 16 h, 19 h 15, 21 h 35. Carrefour Laval (4): 19 h 05, 21 h 35, sam., dim.: 13 h, 15 h 50, 19 h 05, 21 h 35. Cinema Langelier (1): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 15, 16 h, 19 h 05, 21 h 35. Cinema Commodore (Cartierville): 19 h, 21 h 15, sam., dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 15. Châteauguay: 19 h, 21 h 30.

**PRINCE OF TIDES**
Cinema Egyptien (3): 13 h 15, 13 h, 19 h, 21 h 45. Cinema Pointe-Claire (1): Sam., Dim.: 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 40. Sem.: 19 h, 21 h 40. Plaza Côte-des-Neiges (2): 19 h 05, 21 h 35, sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 35. Bonaventure (2): 19 h, 21 h 35.

**ROBE NOIRE**
Cineplex Centre-Ville (5): 19 h 20, 21 h 30.

**RUSH V.F.**
Cinema Laval: sam., dim.: 13 h 30, 16 h 10. Eaton: 13 h 30, 18 h 30. Versailles (6): 21 h 30, sam., dim.: 12 h 30, 17 h, 21 h 30.

**RUSH**
Eaton: 16 h, 21 h 05.

**SCANNERS 3**
Place Alexis Nihon (2): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Cinema Pointe-Claire (3): 19 h 20, 21 h 30, sam., dim.: 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Plaza Côte-des-Neiges (7): 19 h 15, 21 h 20, sam., dim.: 13 h 40, 16 h, 19 h 15, 21 h 15. Berri (5): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Carrefour Laval (1): 19 h 10, 21 h 10, sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Cinema Terrebonne (4): 21 h 15, sam., dim., mar.: 21 h 15. Dernier spectacle: 23 h 15.

**LE SECRET EST DANS LA SAUCE**
Complexe Desjardins (1): 13 h 45, 16 h 25, 19 h, 21 h 30. Brossard (1): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 30. Carrefour Laval (5): 19 h 05, 21 h 35, sam., dim.: 13 h 05, 16 h 05, 19 h 05, 21 h 35. Cinema Langelier (6): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30. Cinema Terrebonne (6): 16 h 50, 21 h 20, sam., dim., mar.: 13 h, 15 h 30, 16 h 50, 21 h 20.

**SHINING THROUGH**
Place Alexis Nihon (1): 13 h, 14 h, 19 h, 21 h 30. Cinema Egyptien (1): 13 h 20, 16 h 05, 19 h, 21 h 45. Cinema Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 35, sam., dim.: 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 35. Plaza Côte-des-Neiges (6): 19 h, 21 h 35, sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 35. Cineplex Centre-Ville (6): 13 h 05, 16 h, 19 h 05, 21 h 35. Carrefour Laval (2): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h 05, 16 h, 19 h, 21 h 30. Astre (3): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 13 h, 15 h 45, 16 h 45, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45.

**STAR TREK VI**
Eaton: 13 h 25, 15 h 50, 19 h, 21 h 25.

**TAKE IT OFF!**
Eve: 10 h 10, 12 h 55, 15 h 40, 18 h 25, 20 h 10.

**TALONS AIGUILLES**
Cinema Laval: 19 h, 21 h 40. Dernier spectacle: sam.: 23 h 50. Parisien (7): 13 h 30, 16 h 15, 18 h 50, 21 h 20.

**TENTATION DE VÉNUS**
Cineplex Centre-Ville (4): 13 h 30, 16 h 05, 19 h, 21 h 25.

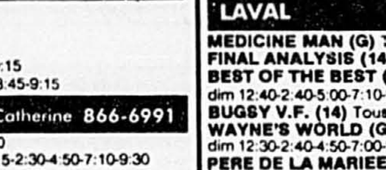
**TOTO LE HÉROS**
Cinema Festival: 19 h 30, 21 h 15, dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 15.

**TOUS LES MATINS DU MONDE**
Complexe Desjardins (2): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45. Dauphin (1): 19 h, 21 h 30, sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

**VAN GOGH**
Parisien (7): 13 h, 16 h 30, 20 h.

**VOLERE VOLARE (L'AMOUR AVEC DES GANTS)**
Complexe Desjardins (4): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

**WAYNE'S WORLD**
Cinema V: 19 h, 21 h 10, sam., dim.: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 35, 19 h, 21 h 10. Cinema Dorval: 19 h 05, 21 h 15, sam., dim.: 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15. Cinema Greenfield: 18 h 15, 21 h 05, sam., dim.: 12 h 05, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 50, 21 h 05. Cinema Laval: 19 h, 21 h, sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 40. Palace (6): 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h. Dernier spectacle: sam.: 23 h 15.





**FAMOUS PLAYERS** INFO-FILM 866-0111 11h00 à 22h00

CES HORAIRES COUVRENT LA PÉRIODE DU 16 AU 20 FÉVRIER INCL.

★★★ CENTRE-VILLE ★★★

**CENTRE EATON 6** 705 o. Ste-Catherine 985-5730
STAR TREK VI (G) 1:25-3:50-7:00-9:25
FREEJACK (14) 1:15-3:35-6:45-9:15
ADDAMS FAMILY (14) 12:35-2:45-4:55-7:05-9:25
RUSH V.F. (14) 1:30-6:30
RUSH (14) 4:00-9:05
LA BELLE ET LA BETE (G) 12:30-2:30-4:30
BEST OF THE BEST (14) 6:30-9:00 jeudi 9:10
FATHER OF THE BRIDE (G) 12:20-2:30-4:35-6:55-9:20 mardi 12:20-4:35-6:55-9:20

**CINÉMA DU PARC** 3575 Ave. du Parc 844-9470
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 6:30-9:05 dim 1:30-4:00-6:30-9:05
J F K (14) Tous les soirs 8:00 dim 1:00-4:30-8:00
HAND THAT ROCKS THE CRADLE (14) Tous les soirs 7:00-9:15 dim 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15

**CINÉMA DU PLATEAU** 1584 e. Mont-Royal 521-7870
PERE DE LA MARIEE (G) 12:15-2:30-5:00-7:10-9:20
LA BELLE ET LA BETE (G) 1:15-3:15-5:15
CAPITAINE CROCHET (G) 7:00-9:30

**IMPERIAL THX** 1430 Bleury 288-7102
MEDICINE MAN (G) 12:00-2:15-4:45-7:00-9:30

**LE PARISIEN** 480 o. Ste-Catherine 866-3856
DE HOLLYWOOD A TAMANRASSET (G) 3:10-7:20
LA DOUBLE VIE DE VERONIQUE (G) 12:50-5:15-9:25
CAPITAINE CROCHET (G) 12:30-3:25-6:15-9:00
AUX YEUX DU MONDE (G) 12:45-3:00-5:05-7:15-9:30 mercredi 12:45-3:00-5:05-9:45
VAN GOGH (G) 1:00-4:30-8:00
LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT (14) 12:15-2:25-4:45-7:00-9:25
TALONS AIGUILLES (G) 1:30-4:15-6:50-9:20
BUGSY V.F. (14) 12:30-3:20-6:15-9:00

**LOEWS** 954 o. Ste-Catherine 861-7437
FINAL ANALYSIS (14) 12:45-3:30-6:15-9:00
J F K (14) 12:30-4:15-8:00
HEAR MY SONG (G) 12:20-2:40-5:00-7:15-9:30
HOOK (G) 12:35-3:20-6:10-9:00 lundi 12:35-3:20-9:15
HIGH HEELS (G) 1:15-3:45-6:20-9:15 lundi 1:15-3:45-9:15

**PALACE** 698 o. Ste-Catherine 866-6991
WAYNE'S WORLD (G) 12:00-2:15-4:30-6:45-9:00
HAND THAT ROCKS THE CRADLE (14) 12:15-2:30-4:50-7:10-9:30
JUICE (14) 12:05-2:20-4:35-6:50-9:15
LAST BOY SCOUT (18) 12:20-2:35-4:55-7:20-9:35
BUGSY (14) 12:30-3:20-6:10-9:00
BEAUTY AND THE BEAST (G) 1:10-3:10-5:10-7:10-9:10

★★★★★ OUEST ★★★★

**CINÉMA V** 5560 o. Sherbrooke 489-5559
MEDICINE MAN (G) Tous les soirs 7:20-9:30 dim 12:45-2:50-5:10-7:20-9:30
WAYNE'S WORLD (G) Tous les soirs 7:00-9:10 dim 12:30-2:30-4:35-7:00-9:10

**DORVAL** 260 Ave. Dorval 631-8586
WAYNE'S WORLD (G) Tous les soirs 7:05-9:15 dim 12:35-2:45-4:55-7:05-9:15
BEAUTY AND THE BEAST (G) Tous les soirs 7:00 dim 1:00-3:00-5:00-7:00
FREEJACK (14) Tous les soirs 9:00
HAND THAT ROCKS THE CRADLE (14) Tous les soirs 7:10-9:30 dim 12:25-2:30-4:50-7:10-9:30
HOOK (G) Tous les soirs 6:30-9:30 dim 12:45-3:40-6:30-9:30

**FAIRVIEW** Centre Fairview 697-8095
MEDICINE MAN (G) Tous les soirs 7:15-9:30 dim 12:30-2:45-5:00-7:15-9:30
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 6:40-9:10 dim 1:00-4:00-6:40-9:10

★★★★★ EST ★★★★★

**VERSAILLES** Place Versailles 353-7880
LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT (14) Tous les soirs 6:50-9:10 dim 12:15-2:30-4:45-6:50-9:10
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 6:30-9:00 dim 1:00-3:40-6:30-9:00
LA BELLE ET LA BETE (G) dim 1:15-3:00-5:00
PERE DE LA MARIEE (G) Tous les soirs 7:00-9:30
CAPITAINE CROCHET (G) Tous les soirs 6:30-9:15 dim 1:00-3:50-6:30-9:15
BUGSY V.F. (14) Tous les soirs 6:30-9:20 dim 12:30-3:20-6:30-9:20
BEST OF THE BEST (14) Tous les soirs 7:30 dim 3:00-7:30
RUSH V.F. (14) Tous les soirs 9:30 dim 12:30-5:00-9:30

★★★★★ SUD ★★★★★

**GREENFIELD PARK** 519 Boul. Taschereau 671-6129
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 6:20-9:00 dim 1:00-3:40-6:20-9:00
MEDICINE MAN (G) Tous les soirs 7:00-9:15 dim 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15
WAYNE'S WORLD (G) Tous les soirs 6:50-9:05 dim 12:05-2:15-4:30-6:50-9:05

**OMEGA (Longueuil)** Mail Maxi Centre 647-1122
CAPITAINE CROCHET (G) Tous les soirs 7:00-9:35 dim 1:00-3:35-7:00-9:35
BUGSY V.F. (14) Tous les soirs 7:00-9:45 dim 1:00-3:45-7:00-9:45
LA BELLE ET LA BETE (G) dim 1:00-2:45-4:30
LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT (14) Tous les soirs 7:15-9:30
BEST OF THE BEST (14) Tous les soirs 7:00-9:00
L'ETE DE MES 11 ANS (G) dim 1:00-3:00-5:00

**CHÂTEAUGUAY** 240 Boul. St-Jean Baptiste 691-2463
BUGSY V.F. (14) Tous les soirs 7:00-9:45 dim 1:00-3:45-7:00-9:45
LA BELLE ET LA BETE (G) dim 1:00-2:45-4:30
PRINCE DES MAREES (14) Tous les soirs 7:00-9:30
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 7:00-9:30 dim 1:15-3:45-7:00-9:30
FREEJACK V.F. (14) Tous les soirs 7:15-9:30
CAPITAINE CROCHET (G) dim 1:00-3:45
LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT (14) Tous les soirs 7:20-9:30 dim 1:00-3:05-5:10-7:20-9:30

★★★★★ NORD ★★★★★

**LAVAL** Centre Laval 688-7776
MEDICINE MAN (G) Tous les soirs 7:10-9:30 dim 12:30-2:40-4:50-7:10-9:30
FINAL ANALYSIS (14) Tous les soirs 6:30-9:10 dim 1:00-3:45-6:30-9:10
BEST OF THE BEST (14) Tous les soirs 7:10-9:10 dim 12:40-2:40-5:00-7:10-9:10
BUGSY V.F. (14) Tous les soirs 6:25-9:15 dim 12:35-3:30-6:25-9:15
WAYNE'S WORLD (G) Tous les soirs 7:00-9:00 dim 12:30-2:40-4:50-7:00-9:00
PERE DE LA MARIEE (G) Tous les soirs 7:25-9:40 dim 12:35-2:50-5:10-7:25-9:40
CAPITAINE CROCHET (G) Tous les soirs 6:30-9:20 dim 12:40-3:20-6:30-9:20
LA MAIN QUI BERCE L'ENFANT (14) Tous les soirs 7:00-9:20 dim 12:20-2:40-4:50-7:00-9:20
HAND THAT ROCKS THE CRADLE (14) Tous les soirs 7:10-9:30 dim 12:30-2:50-5:00-7:10-9:30
J F K (14) Tous les soirs 8:30 dim 12:30-4:30-8:30
FREEJACK (14) Tous les soirs 7:20-9:30 dim 7:20-9:30
LA BELLE ET LA BETE (G) dim 1:00-3:00-5:00
RUSH V.F. (14) dim 1:30-4:10
TALONS AIGUILLES (G) Tous les soirs 7:00-9:40

GAGNANT GOLDEN GLOBE MEILLEUR FILM DRAMATIQUE VERSION FRANÇAISE 14 ans WARREN BEATTY - ANNETTE BENING BUGSY

MATINÉES À 5$ LUNDI AU VENDREDI


## SALLES DE RÉPERTOIRE

**À DOUBLE TOUR**
Conservatoire d'Art cinématographique: 20 h 30.

**L'AMI AMÉRICAIN**
Ouimetoscope: 19 h.

**ANNIE HALL**
Decarie: 21 h 30.

**THE ADJUSTER**
Rialto: 19 h 15

**BOYZ N THE HOOD**
Cinéma de Paris: 17 h.

**DECEIVED**
Decarie: 21 h 15.

**EUROPA EUROPA**
Decarie: 19 h.

**GRAND CANYON**
Rialto: 21 h 30.

**HARLEY DAVIDSON AND THE MARLBORO MAN**
Decarie: 19 h 15.

**HEARTS OF DARKNESS: A FILMMAKER'S APOCALYPSE**
Cinema de Paris: 15 h.

**IMAGES EN STOCK**
Cinema ONF: 19 h.

**POUR SACHA**
Crémazie: 19 h

**LA PUTAIN DU ROI**
Crémazie: 21 h 15.

**LA ROBE NOIRE**
Ouimetoscope: 21 h 40.

**SHATTERED**
Cinema de Paris: 19 h 15.

**TROMPÉE**
Ouimetoscope: 21 h 15.

**LA VOCE DELLA LUNA**
Ouimetoscope: 19 h 30.

**A ZED AND TWO NOUGHTS**
Cinema de Paris: 21 h 30.

## MUSIQUE

**CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR** - 20 h, Ensemble vocal et instrumental. Musique espagnole.

**ÉGLISE ERSKINE AND AMERICAN** - 20 h, Richard Raymond, pianiste. Sonate K. 576 (Mozart), Sonate op. 111 (Beethoven), Sonate en si mineur (Liszt).

**UNIVERSITÉ McGILL** - Concerts gratuits. Auj., 20 h, Martin Foster, violoniste, et James Sommerville, comiste.

## THÉÂTRE

**CAFÉ DE LA PLACE** (Place des Arts) - «Beaute baroque», de Jean Salvy. Du mar. au ven., 20 h; sam., 16 h 30, 21 h. Jusqu'au 7 mars.

**THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE** (84, Ste-Catherine o.) - Dem., mer., jeud.: «En attendant Godot», de Samuel Beckett. Du mar. au ven., 20 h; sam., 16 h, 21 h.

**THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI** (1297, Papineau) - «Conte d'Hiver 70», de Anne Legault. Du mar. au sam., 20 h; dim., 15 h. Jusqu'au 1er mars.

**CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR** (100, Sherbrooke e.)- «Alma Mahler», biographie musicale, d'après l'oeuvre de Françoise Lalande. Mise en scene de Alexandre Hausvater. Du mar. au sam., 20 h. Jusqu'au 29 février.

**NCT - SALLE FRED-BARRY** (4353, Ste-Catherine e.) - «L'AN DE GRÂCE» de René Richard Cyr, Claude Poissant et Alexis Martin. Jusqu'au 21 mars.

**ESPACE LIBRE** (1945 Fullum). «Les chats n'ont-ils pas neuf vies?», de Francine Alepin, Jean Asselin, Denise Boulanger, Jacques Le Blanc. Mise en scène de Jean Asselin. Avec Francine Alepin, Denise Boulanger, Marc-André Brouillette, Diane Dubeau, Silvy Grenier, Lissa Guilbault, Jacques Le Blanc, Guy Trifiro et Blass Villalpando. 20h. Jusqu'au 29 février.

**ESPACE LA VEILLÉE** (1371, Ontario est) «Al-Mahjar» de Naji Mouawad avec Isabelle Leblanc, Pierre Laflamme, Catherine Senart, Jean-Stéphane Roy, Wajdi Mouawad et trois